



Terre de Liens - Conseil d'administration
18 et 19 janvier 2019 à Paris
Relevé de décisions

1. Point premier (cf doc 01.0 à 01.4)

- ✓ Validation du CR de CA (19 et 20 octobre 2018)

Vote - PV et Relevé de Décisions – **Votants 17 - approuvé à l'unanimité.**

Vote : Validation de Villarceaux pour le CA et l'AG- **Votants 17 - approuvé à l'unanimité.**

- ✓ Élection du 7^{ième} membre du bureau

Scrutateurs Catherine et Christian. **Votants 18 : 1 blanc - 2 abst - 1 contre - 14 pour.**

Vote à bulletins secrets : **François Bacot est élu.**

- ✓ Organisation des CA et AG 2019

Vote : si les voyages sont financés par ailleurs, invitation de « paysans sans terre » à notre AG pour une conférence / débat de deux heures environ : **adopté à l'unanimité.**

- ✓ Place des partenaires

- ◆ Inviter les partenaires à l'AG.

2. Point financier (cf doc 02.0 à 02.2)

- ◆ Message aux AT : en quelques lignes, priorisez pour la prochaine AG !

- ✓ CA d'InPact

◆ Nous lançons un appel à candidat.e.s pour représenter la Fédération au sein d'InPact : Un appel écrit avec les implications en terme de temps nécessaire est à rédiger et à faire circuler.

3. Commission Dialogue Social (cf doc 03.0, 03.1)

50% Fondation et 50% aux employeurs, toutes structures confondues :

Vote : Budget 2018 - **Votants 19 - approuvé à l'unanimité**

Vote : 2019 : Même financement / fonctionnement de la Commission - **approuvé à l'unanimité**

Vote / adhésion possible de la Fédération au CNEA - **approuvé**
Votants : 19 - Contre : 1 – Abst : 1 – Pour : 17

4. Journées des bénévoles (voir doc 13.0 dans le bilan des RiR)

Vote : Renouvellement en 2019 et 2020, sur deux jours, avec invitation de la Foncière et de la Fondation et mise en place d'un groupe de travail pour définir le contenu.

Votants : 19 – Contre : 2 – Abst : 4 – Pour 13 - **approuvé.**



5. Équipe des salarié.e.s de la Fédération (voir doc 04.0 et nouvelle note jointe)

Sont prévues :

- Une embauche direction, vie associative statutaire, RH, finances.
- Une embauche sur centre de ressource et vie associative thématique.
- Une embauche (0,7 ETP) sur plaidoyer quand le budget sera trouvé.

Vote : Votants : 19 - Abst : 1 - Pour 18 - **approuvé à l'unanimité.**

- ◆ **Recrutement par le bureau** : Poste de direction 1er avril, second poste AIA 1er mai.

6. Pôle débat public (voir doc 06.0)

Vote : Le CA décide d'engager une campagne de plaidoyer « Municipales 2020 » en direction des futurs candidats aux élections municipales de 2020. Il s'appuiera sur un groupe de travail issue d'un élargissement de la commission Territoires et Collectivités et fait de cette campagne un élément central du développement du Pôle Plaidoyer de Terre de Liens. À ce titre il propose l'inscription de ce projet dans les programmes d'action 2019 et 2020 du Pôle RMCC.

Votants : 18 – **Contre** : 1 – **Abst** : 2 – **Pour** 15 – **approuvé.**

- ✓ *Question du Grand Débat.*

- ◆ La décision de participer au Grand Débat relève du CA de chaque AT

7. Pôle RMCC (voir doc 07.0, 07.2 à 07.4), 07.10 à 07.15)

Votes

1 : Pour 2019, exercice d'une gouvernance transitoire partagée, avec pour la Fondation Jérôme et Franck, pour la Foncière Émilie et Pierre, pour la Fédération deux membres Badis et Corinne et deux représentants d'AT issus du groupe de travail (le groupe de Travail Fédération RMCC continuant à travailler)

Votants : 19 – **Abst** : 1 – **Pour** : 18 - **approuvé**

2 : Pour 2019, signature de la convention RMCC avec un montant forfaitaire de 40 K€.

Votants : 19 – **Abst** : 7 – **Pour** : 12 - **approuvé**

3 : Pour 2018, le CA de la Fédération décide de payer 15 000 € pour le Pôle RMCC.

Votants : 19 – **Contre** 1 - **Abst** : 6 – **Pour** : 12 - **approuvé**

4 : Priorité sur le centre de ressources (dossier le plus mûr)

Votants : 18 – **Abst** : 5 – **Pour** : 13 - **approuvé**

Les Petites Annonces seront également financées si on trouve les moyens.

- ✓ *Kit d'accueil des nouveaux salarié.e.s (voir doc 07.10 à 07.15)*

Vote

OK pour utiliser et diffuser ce kit lors des prochaines formations et à l'ensemble des salarié.e.s mouvement ; il sera envoyé via les présidents d'AT.

Ajouter une fiche / « Être salarié.e d'un Mouvement », à demander à la commission Dialogue Social.

Votants : 19- **Pour** : 19 – **approuvé à l'unanimité**



8. Groupes de travail et commissions

- ✓ Caisse des Dépôts et Consignations

Il faudra fixer une date de Rv commun à la Fédération, la Foncière et la Fondation.

- ✓ Intérêt Général (voir doc 08.2)

Vote

Le CA de la Fédération considère que chaque AT est libre d'émettre des reçus fiscaux pour les adhésions de ses adhérents et fournira un modèle et une note explicative à celles qui le souhaitent.

Votants : 18 – Abst : 3 – Pour 15 - **approuvé**

La CA de la Fédération souhaite que la communication émise par le Pôle RMCC tienne compte de la délibération précédente. Les AT qui auront décidé d'émettre ces reçus fiscaux devront informer la Fondation.

Votants : 18 – Abst : 4 – Pour 14 - **approuvé**

La Fédération décide de déléguer deux représentants pour porter et statuer sur l'utilisation des fonds dédiés au fonds de solidarité.

Votants : 18 – Abst : 2 – Pour 16 - **approuvé**

- ✓ Loi Foncière (voir doc 08.1)

Le projet de loi est enterré pour le moment mais le travail réalisé ne doit pas être considéré comme perdu et pourra alimenter le plaidoyer pour les candidats aux Municipales. Plusieurs événements sont prévus en début d'année pour rencontrer d'éventuels partenaires.

9. Réunions de médiation avec Foncière et Fondation (cf Note 09.0, 09.1, 09.2)

Avancer pas à pas, concrètement, pour retrouver de la synergie.

Votes

Validation de la démarche adoptée jusqu'à présent et poursuite du travail de médiation avec Stéphane Descaves.

Votants : 18 – Abst : 3 – Pour : 15 - **approuvé**

Principe de Recrutement d'un coach en organisation complexe et gestion des finances – Cf Cahier des charges validé par FRUP (JP Caron) et Bureau Fédé (A Laurent). Attente de l'accord de la Foncière (J Blanc). Mandat donné à André Laurent

Votants : 18 – Abst : 4 – Pour : 14 - **approuvé**

10. Groupe de Travail Mandats (cf notes 10.0, 10.1, 10.2, 10.21 et deux nouvelles pièces jointes)

Vote sur la fiche « foncière » jointe, qui s'appliquera aux mandatés actuels

Votants : 18 – Abst : 2 – Pour : 16 - **approuvé**

- ◆ **Lancer l'appel à candidature « Foncière », retour avant le CA du 26 avril.**

- ✓ Fiche Fondation

Vote

Des échanges de la Fédération avec le collège des fondateurs de la Fondation auront lieu a minima une fois par an au CA et une fois par an au bureau.

Votants : 18 – Pour : 18 – **approuvé à l'unanimité.**



- ✓ Élection d'un.e représentant.e de la Fédération au CA de la Fondation

Scrutateurs *Éric et François*. Votants 18 : 1 abst - 17 pour.

Vote à bulletins secrets : **Pascale Hoeckman est élue.**

11. Facturation des Baux (cf notes 11.0, 11.1, 11.2)

- ◆ Présenter au CA du 26 avril un travail de réflexion à partir des échanges d'aujourd'hui.

12. Salon International de l'Agriculture

- ◆ relayer l'info de notre présence dans les régions, demander aux AT de faire venir des élus.

13. Acquisitions Foncières, dossiers atypiques ou emblématiques (cf note 13.0 retour des RIR)

Message aux AT :

Question d'image : Il y a un argumentaire à construire pour les bénévoles. Interpeller le CA sur les projets atypiques, évoquer ce qui peut apparaître atypique dans leurs projets. Et réinterroger la politique d'acquisition, se concentrer sur les fermes à enjeux.

14. Terre de Liens en Corse

- ◆ Le CA, à l'unanimité, salue le projet de la Corse et l'encourage à poursuivre.

15. Évolution de la commandité (cf note 13.0 Retour des RIR)

- ◆ Une rencontre du bureau de la Fédération et de la Foncière à propos de l'évolution de la commandité sera organisée à l'issue du tour de France des AT.

Appel pour le remplacement de René Becker

- ◆ Refaire un appel à candidature, appuyé sur la fiche de mission cf point 10, à envoyer aux représentants du CA et à l'équipe. Candidature à déposer avant l'AG du 27/4. René a indiqué vouloir partir en juin 2019, si tuilage 6 mois, départ de René envisageable en octobre 2019

Chercher plus activement dans nos AT

Le Président
Freddy Le Soux

Fin du CA à 17h



Terre de Liens - Conseil d'administration
18 et 19 janvier 2019 à Paris
Procès-verbal

Étaient présent.e.s ou représenté.e.s :

Alsace (Jean-Luc Kesser, présent le vendredi), Aquitaine (Alain Daneau), Auvergne (Corinne Dupasquier), Bourgogne Franche-Comté (François Bacot), Bretagne (Sten Le Gall), Centre (André Laurent), Île-de-France (Michel Vampouille), Languedoc Roussillon (Badis Boussouar), Limousin (Catherine Rigondaud), Lorraine (Christian Gaudaré), Midi-Pyrénées (Christian Grisot), Nord Pas-de-Calais (Éric John, vendredi AM et samedi, pouvoir à Freddy Le Saux pour le vendredi matin), Normandie (Brigitte Rozoy), Pays-de-la-Loire (Jacques Bodineau), Poitou Charente (Geneviève Bernard), Provence Alpes Côte d'Azur (pouvoir à Christian Grisot), Rhône Alpes (Giselle Rouquié, arrivée à 11h le vendredi), Président (Freddy Le Saux), Valérie Pommet (salariée, pouvoir à Brigitte Rozoy)

Invités permanents présents : Foncière (Luc Moineville, le samedi), Fondation (Franck Bernard).

Directeur de l'association Terre de Liens : Vincent Jannot.

Salarié.e de l'association : Patricia Dalberto

Était invité.e : Pascale Hoeckman,

Étaient absentes : Champagne Ardennes, Picardie.

Vendredi 18 janvier 2019

1. Point premier (cf doc 01.0 à 01.4)

✓ *Validation du CR de CA (19 et 20 octobre 2018)*

Vote - PV et Relevé de Décisions – **Votants 17 - approuvé à l'unanimité.**

✓ *Calendrier 2019 jusqu'à l'AG*

- Inter Onvar le 24 janvier
- Bureau physique le lundi 25 février à Paris
- Réunion de travail access to Land le 22 février et séminaire du 9 au 13 septembre
- SIA : 23 février au 3 mars
- Réunions Inter Régionales (RIR) dans la semaine du 25 mars :
Le bureau de la Fédération propose que, comme pour les RIR du mois de décembre, celles du mois de mars soient coorganisées avec les associations territoriales. Comme en décembre, les participants pourront choisir de participer à la RIR dont la date et le lieu leur convient le mieux.
NE le lundi 25 mars => TGV Lorraine ou Strasbourg (voir Jean Luc Kesser)
SE le mardi 26 mars à Lyon (voir Corinne Dupasquier)
SO le jeudi 28 mars à Toulouse (voir Christian Grisot)
NO le vendredi 29 mars en Normandie Sud (voir Brigitte Rozoy)
- Conseil d'administration téléphonique de validation des comptes le jeudi 11 avril 18-20h
- Bureau physique le jeudi 25 avril
- CA le 26 avril, AGE puis AGO et CA le 27 avril, toutes à la bergerie de Villarceaux, 95.
- Jury Arpida 20 juin. Date limite de dépôt de dossier 30 avril
- Séminaire « Quel terreau favorable à l'accueil de nouvelles populations, pour des territoires ruraux vivants ? » - MCDR Terreau 23 mai à Clermont Ferrand

Vote : Validation de Villarceaux pour le CA et l'AG- **Votants 17 - approuvé à l'unanimité.**

◆ **Faire un appel à déclaration de candidatures pour les futur.e.s candidat.e.s au bureau ou à la présidence, avec exposé des motivations.**



✓ *Élection du 7^{ième} membre du bureau*

Un candidat, François Bacot (TDL BFC) jeune retraité, spécialisé en contrôle de gestion, administratif et financier. Personne qualifiée en BFC / lutte contre la fraude des professionnels de santé. A été formateur.

Scrutateurs Catherine et Christian. Votants 18 : 1 blanc - 2 abst - 1 contre - 14 pour.

Vote à bulletins secrets : François Bacot est élu.

✓ *Organisation des CA et AG 2019*

- Modification des statuts, les articles relatifs à l'élection du Président sont à préciser : la rédaction actuelle mentionne un président élu à l'issue de l'AG (article 13), l'idée était que le Président soit élu par le CA (articles 5 et 17) et non par le bureau. L'élection du président aura lieu pendant le CA qui se tiendra à l'issue de l'AG, ainsi que l'élection de six autres membres du Bureau.

- Après midi : possible venue à notre AG de paysans sans terre du Brésil qui seront présents en France du 15 au 30 avril. Lien établi par l'intermédiaire de TdL Bretagne, déplacement de Vincent en décembre au Brésil (Financement ministère des affaires étrangères) avec la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH). Recherche de financement (Fondation un monde pour tous) en cours pour leur voyage.

Vote : si les voyages sont financés par ailleurs, invitation de « paysans sans terre » à notre AG pour une conférence / débat de deux heures environ : **adopté à l'unanimité.**

✓ *Place des partenaires*

L'évolution en Fédération a pour conséquences que nos partenaires Fondateurs, Relier, MABD, NEF, sont membres de l'AG, d'autres étant encore à désigner : Biocoop, Fnab, Mrjc, qui en étaient, d'autres à trouver : Atelier Paysan, Semences Paysannes, Agter, Crefad, Reneta, Fadear, Civam, Adir, InPact, etc.

- Les AT du Sud proposent un comité d'éthique et scientifique sur la gouvernance du Mouvement. Bretagne y est fortement opposé : ne pas rentrer dans quelque chose de formalisé, une usine à gaz. Rester sur une ouverture et des invitations mutuelles. Pas de conseil scientifique mais des partenariats croisés ? une vraie complémentarité ! Utiliser le lien à la société, inclus dans la démarche d'InPact ?

- Un comité scientifique / prospectif, alimentant le Plaidoyer, étayant le débat public, avec des personnes de terrain : Cf MCDR¹ Terreau². Y introduire les structures de la recherche ?

◆ **Inviter à l'AG les partenaires cités. En faire remonter d'autres si besoin.**

2. Point financier (cf doc 02.0 à 02.2)

✓ *Présentation du budget et la trésorerie par Badis, nouveau trésorier*

✓ *Commentaires et questions sur le prévisionnel 2018 :*

- L'évolution des charges 2018 est surtout due aux charges salariales et à la communication / publicité.

- Les prestations internes 2018 ont diminué : diminution de la contribution au pôle RMCC.

- Produits sur 2018 : merci aux AT d'avoir toutes payé la cotisation 2017.

- Refacturation : montée en puissance du centre de formation + comptabilité de l'AT Normandie.

- Résultat : incertitude de 3 à 5%, au regard du budget global.

✓ *C'est une autre question pour la trésorerie.*

Des difficultés, liées aux retard des financements européens. La situation est en cours de pourparlers avec la Fondation, un Rv est prévu dans quelques jours : Il faut tout mettre sur le tapis et que des solutions soient trouvées en 2019, si possible au 1er trimestre.

La demande faite par la Fédération de bénéficier du mécanisme d'apport en trésorerie prévu pour les AT est notée mais Franck signale qu'il y a 98 000 € de dettes depuis décembre 2016.

¹ MCDR : Mobilisation Collective pour le Développement Rural.

² Terreau : Transfert d'Expériences Réussies en milieu Rural : Essaimage, Agriculture, Usages (projet TdL du MCDR).



Vincent rappelle que la Fondation n'a versé à la Fédération ni le solde de la subvention 2017, ni le 1^{er} acompte 2018. Il est regrettable que le versement de cette subvention soit lié aux autres dettes sur lesquelles on doit se mettre d'accord (contribution au pôle RMCC,...). Que la collecte réalisée notamment avec des bénévoles des AT soit retenue par une entité du mouvement est vécu comme une violence. Or sur la subvention on est d'accord. Donc repartir de ce sur quoi on est d'accord : les notifications de subventions, vérifier ensemble les dettes et étaler leur règlement.

Dettes de la Fondation VS Fédération : 200 000€ (Divers factures Formation Compta et solde subvention 2017, acompte et solde 2018 . Au moins les soldes 2017 et le 1^{er} acompte soit environ 119 000€.

✓ *Commentaires / questions sur le prévisionnel 2019*

Ce prévisionnel 2019 construit en janvier est « presque équilibré », ce qui est très positif.

- Hausse des financements publics notamment grâce ARPIDA³, ainsi qu'au programme Horizon 2020⁴.
- Augmentation des prestations internes

- Charges : elles comprennent 10,5 ETP⁵ et des livrables, mais moins qu'en 2018, et une augmentation des frais du centre de formation : 20 000 € en plus de recettes sont prévues (prise en charge par les OPCA⁶ et demandes à faire au FDVA⁷). Le centre est presque autonome – manque 30 000€ sur environ 130 000€. mais point de vigilance sur son chiffre d'affaires pour ne pas dépasser 62 250 € par an (2018) car s'il dépasse cette somme il y a risque de bascule en impôt sur les sociétés (s'il est bénéficiaire) d'où nécessité d'une bonne comptabilité analytique.

- **Résultat** : un résultat de 104 000 € est espéré, avec des recettes pas assurées en totalité. Il pourrait servir à rembourser la CDC.

L'augmentation des financements privés est incertaine : 148 000€ pas sûrs en recette (dont 50 000 € pour le poste plaidoyer), mais il y a en regard 50 000 € de dépenses plaidoyer qui diminueront si pas accordés. Le retour de Vincent sur un poste dédié devrait permettre de développer la recherche de financement.

La Fondation prend note de la demande de 150 000 € pourquoi pas, en fonction de la collecte. Pour ce qui est des 50 000 € (50% d'un poste souhaité) sur le poste plaidoyer, pas de demande faite encore ? Si ces 50 000 € n'étaient pas attribués, les dépenses afférentes seraient supprimées. Ce point sera discuté à la prochaine réunion tripartite.

Franck pense que ce serait possible, si les relations sont plus fluides et que rien n'est caché sous le tapis.

◆ **Message aux AT : en quelques lignes, priorisez pour la prochaine AG !**

Proposer de grandes orientations sur certaines propositions (élections municipales, loi Foncière, ... et sur plaidoyer (objectifs et moyens d'actions, quatre axes).

Le vote sur ce point budgétaire n'a pas été prévu à l'OdJ ; il aura lieu lors du CA dédié au budget. Vincent peut adresser le lourd dossier des finances à ceux / celles qui le demanderont.

✓ *Arpida*

- Le programme ARPIDA était porté par l'APCA⁸, mais le ministère a demandé qu'il le soit par l'inter ONVAR⁹, qui a décliné, et il le sera finalement par TdL au nom d'InPact¹⁰, co animé en appui avec Atelier Paysan (dont Marie Mardon-Bourdon, ex TdL, bien au fait du fonctionnement du ministère).

3 Arpida : Animation Régionale des Partenariats pour l'Innovation et le Développement Agricole. C'est un appel à projets financé sur les fonds du CasDar : Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural ».

4 Horizon 2020 : programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation.

5 ETP : Équivalent Temps Plein

6 OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé.

7 FDVA : Fonds pour le Développement de la Vie Associative.

8 APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

9 Onvar : Organisme National à Vocation Agricole et Rurale.

10 InPact : Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale.



- TdL coordonne et anime : 160 000 €, et a embauché un salarié en charge de la gestion administrative du 185 M€ de fonds à attribuer. La Convention d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour TdL au nom d'InPact a été reçue fin décembre. Trésorerie en avril.
- Une réunion téléphonique a été organisée pour TdL, à laquelle 14 AT ont participé ; on a déjà quatre ou cinq dossiers sur les rails. Il faut chercher dans les réponses à associer des chambres d'agriculture et des ONVAR et éviter qu'il n'y ait que des dossiers de chambres.
- Dépôt : 30 avril 2019 -100 000€ max sur 2 ans, financés à 80% soit 100 000€ de Casdar¹¹ sur deux ans.
- Du travail supplémentaire pour les salariés ? ne pas trop charger la mule !

✓ CA d'InPact

InPact : un réseau d'une dizaine de structures nationales fédérant des structures locales, regroupant l'essentiel des acteurs originaux des agricultures alternatives, la partie inventive des métiers de la terre. Le collectif a eu du mal à émerger et existe maintenant de manière effective, avec une reconnaissance des services du ministère. Un séminaire de deux jours a eu lieu en décembre, avec présentation des structures, certaines centrées sur l'humain, sur l'accueil, sur les techniques, d'autres plus anciennes avec des rapports plus institutionnels, etc.

Le CA s'est constitué... TDL en est membre, jusque là représenté par René, qui veut être remplacé. Les réunions des têtes de réseaux ne sont pas faciles à gérer, et il faudrait un administrateur aux côtés de Vincent pour manifester notre volonté politique d'y être et d'y agir. Avec Arpida, l'émergence d'InPact est l'enjeu du prochain Casdar (X3 des fonds Casdar des Onvar, hors Coop de France) c'est important de trouver quelqu'un qui travaillera en lien avec le bureau et le CA.

◆ Nous lançons un appel à candidat.e.s pour représenter la Fédération au sein d'InPact : Un appel écrit avec les implications en terme de temps nécessaire est à rédiger et à faire circuler.

3. Commission Dialogue Social (cf doc 03.0, 03.1)

Mécanisme de fonctionnement :

50% Fondation et 50% aux employeurs, toutes structures confondues :

Vote : Budget 2018 - *Votants 19 - approuvé à l'unanimité*

Vote : 2019 : Même financement / fonctionnement de la Commission - *approuvé à l'unanimité*

- Demande par le ministère de constitution de conventions collectives de branches représentant au moins 5000 salarié.e.s, ce qui est difficile dans notre secteur ; suivi de la réflexion menée au sein d'InPact.
- Adhésion possible au CNEA, syndicat Comité National des Entreprises d'Avenir, qui fournirait de la documentation et de la veille pour la commission dialogue social : l'adhésion de la Fédération minorerait celles des AT.

Vote / adhésion possible de la Fédération au CNEA - *approuvé*
Votants : 19 - Contre : 1 - Abst : 1 - Pour : 17

4. Journées des bénévoles (voir doc 13.0 dans le bilan des RIR¹²)

Le reportage de Christian (Gaudaré) a été diffusé en RIR et mérite d'être finalisé, Merci Christian ! La participation, 61 personnes, a été plus faible que prévu, le budget était de 26 K€ (y compris le temps de salarié.e.s).

L'essai a été estimé très positif, reste à déterminer les modalités de reconduction en termes de public (bénévoles et militant.e.s, salarié.e.s, actionnaires...), de ré-territorialisation, de forme (durée), de fréquence (annuelles?), de contenus et de thématiques, d'ouverture à des nouveaux sujets...

À voir aussi la répartition entre administrateurs et autres bénévoles.

¹¹ CasDar : Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural.

¹² RIR : Rencontres Inter Régionales.



Cela nécessite du travail en amont. Il est décidé du renouvellement en détachant des temps statutaires, sur une thématique à préciser. Il sera également nécessaire de définir une stratégie pour le bénévolat et d'une mission Bénévole à construire.

Vote : Renouvellement en 2019 et 2020, sur deux jours, avec invitation de la Foncière et de la Fondation et mise en place d'un groupe de travail pour définir le contenu.

Votants : 19 – Contre : 2 – Abst : 4 – Pour 13 - **approuvé.**

5. Équipe des salarié.e.s de la Fédération (voir doc 04.0 et organigramme joint)

L'équipe traverse depuis longtemps de grandes difficultés. Avec le départ d'Emmanuelle, la situation de crise a été nommée, elle exige toute notre attention et nous l'avons abordée avec les intéressé.e.s. Un accompagnement psychologique est en cours d'installation. Dans ce contexte Vincent a exprimé le souhait de changer de fonction. Après plusieurs réunions et séances de travail, l'ensemble de l'équipe, avec Vincent et Brigitte, proposent une réorganisation structurelle schématisée dans la figure jointe.

- La Direction Générale

Recrutement A : une nouvelle personne sera recrutée sur le poste de direction que quitte Vincent, tandis que Vincent assurera la direction des programmes et des partenariats. Cette personne aura en charge

- la gestion des ressources humaines et le management
- La vie associative statutaire
- La gestion financière

- Le Centre de Gestion Administratif et Financière

Martine (0,91), Sandrine (0,91)

Recrutement déjà acté (0,8) : l'arrivée d'ARPIDA implique le besoin d'une personne en plus ainsi qu'un appui sur la gestion du MCDR Terreau. Ce poste en appui comptable et administratif est déjà acté (**Abdul**).

- Le Centre de logistique et secrétariat

Aurélié (0,1), Patricia (0,63)

- La direction des programmes et partenariat

Vincent (0,8)¹³. L'arrivée prochaine d'ARPIDA a déclenché une réflexion plus aboutie sur la nécessité de prendre des missions sur des partenariats structurants. De plus, les partenariats privés sont en panne.

- Le Centre de Ressources

Damien (0,5), Thibaud (0,45),

Recrutement B (0,25) : pour la bibliothèque interne

Prestation : développement informatique

- Le Centre de Formation

Aurélié (0,72), Nathalie (0,8), Patricia (0,27)

- L'animation Inter Associative (AIA¹⁴), le bénévolat

Damien (0,5), Thibaud (0,45)

Alice (0,7) : Access to Land (en remplacement de Véronique en sabbatique)

Recrutement B (0,75) : pour l'animation thématique et le bénévolat

- Le Pôle plaidoyer

Alice (0,3), Vincent (0,2)

Recrutement C (0,7) : quand le financement sera trouvé

¹³ Ce (0,8) signifie 80 % d'un temps plein (ETP).

¹⁴ AIA : Animation Inter Associative.



Le financement des recrutements A et B est déjà prévu dans le budget prévisionnel présenté ce matin. Les temps partiels existants sont demandés par les salariés. Pour les recrutements, on essaye de ne pas descendre au dessous de 0,7/0,8 ETP par personne.

Rmq : Désormais, on proscriera autant que faire se peut tous les débordements de charge.

Depuis un certain temps la charge de Vincent avoisine les 1,5 ETP : surcharge liée aux départs de Marie Mardon (septembre 2016), de Morgane, d'Emmanuelle, aux absences de Sandrine (santé fragile), à la prise en charge des RH et des relations ou coûts de transaction au mouvement. On a cherché à le retenir mais le degré de saturation était atteint et par ailleurs il a une grande appétence et des compétences sur la gestion des partenariats et recherche financements, sa mission de départ en 2012. On souhaite conserver ces compétences. Il sera en télétravail, deux jours par mois à Crest.

Point de vigilance sur le fait que Vincent va devoir accepter d'être dirigé alors que c'est l'ancien directeur. Le bureau en a conscience, il y aura des règles à mettre en place, notamment prévenir le / la candidat.e.

La nouvelle directrice / le nouveau directeur ne risque-t-elle / il pas aussi du surmenage ? Non, car l'accumulation provient de la double mission, après le départ de Marie Bourdon.

Autre point de vigilance : la nouvelle directrice ou le nouveau directeur sera appelé.e à rencontrer Foncière et Fondation (sans le poids du conflit passé).

Sont donc prévues :

Une embauche direction, vie associative statutaire, RH, finances.

Une embauche sur centre de ressource et vie associative thématique.

Une embauche (0,7 ETP) sur plaidoyer quand le budget sera trouvé.

Vote : Votants : 19 - Abst : 1- Pour 18 - approuvé à l'unanimité.

Une décentralisation des postes est-elle possible ? Il y a de la place à Rennes ! Il faut décider en Fédération de la répartition entre national et local. Actuellement il existe déjà une forme de décentralisation avec Fabrice Ruffier (Midi Py) sur le centre de ressources, Magali Blot (Auvergne) sur l'AIA et Tanguy Martin (PdL) sur le pôle Plaidoyer. À poursuivre...

Processus de recrutement

- ◆ **Recrutement par le bureau** : Poste de direction 1er avril, second poste AIA 1er mai.

Passer par un cabinet de recrutement¹⁵ ? coût ? Franck rappelle l'existence du mécénat de compétences pour la prestation d'un cabinet de recrutement.

6. Pôle débat public (voir doc 06.0)

- ✓ *Plaidoyer pour les municipales 2020*

- L'idée a été proposée en Commission Collectivités et Territoires, animée par Damien : *élaborer un Kit de Campagne* déclinable en région, modulaire, adaptable aussi en fonction des partenaires, en utilisant le nouveau guide Agir pour le foncier agricole – collectivités.

Objectif : faire connaître TdL aux élus, outiller les bénévoles qui iraient les interpellier, ceci pour faire prendre des engagements et / ou repérer ceux qui aimeraient travailler avec nous.

Cibler sur la protection des espaces agricoles, à inscrire dans une campagne plus large avec d'autres partenaires, comme InPact, Transition Citoyenne, etc.

En région les réactions sont variables (Limousin, LR, BFC, NPC, Normandie, Bretagne, Aquitaine, PC...). Quelques positions contrastées entre opportunité et perte de temps, d'autant que des projets avec les élus existent ou au contraire mention d'une forte demande des élus, TdL pouvant être « conseil ». Il sera très important d'articuler le plaidoyer national avec les remontées régionales, à partir desquelles le régional fait

¹⁵ Cabinet de recrutement de l'ESS : <http://orientationdurable.com>



ressortir le commun. Proposer des outils pour les territoires c'est super mais attention au temps de travail. Vendre de la formation aux élus pourrait être pertinent. Et lier ces municipales au Convertisseur et à la Loi Foncière.

Vote : Le CA décide d'engager une campagne de plaidoyer « Municipales 2020 » en direction des futurs candidats aux élections municipales de 2020. Il s'appuiera sur un groupe de travail issue d'un élargissement de la commission Territoires et Collectivités et fait de cette campagne un élément central du développement du Pôle Plaidoyer de Terre de Liens. À ce titre il propose l'inscription de ce projet dans les programmes d'action 2019 et 2020 du Pôle RMCC.

Votants : 18 – Contre : 1 – Abst : 2 – Pour 15 – **approuvé**.

- ✓ Question du Grand Débat. Tdl y va ? (d'autant que d'autres groupes de pression seront présents)
- ◆ La décision de participer au Grand Débat relève du CA de chaque AT

7. Pôle RMCC (voir doc 07.0, 07.2 à 07.4)

- ✓ RMCC, réflexion sur le temps long : point d'étape du GT

La réunion du groupe de travail a eu lieu après le dernier CA ; il est composé de bénévoles et de salarié.e.s des AT LR, Midi Py, Normandie, RA, et du Bureau National. *Objectif* : une mise à plat du fonctionnement ordinaire, des arbitrages politiques et de la gouvernance.

On constate vite de bonnes qualités relationnelles avec les salarié.e.s du pôle mais aussi *des nœuds* : des écarts entre les AT et les décisions politiques, une absence de procédure, des messages émis par TdL dont la provenance (F, F, F ou AT) est non comprise par les adhérents, le travail des AT (salarié.e.s et bénévoles) mal valorisé.

En clair un manque de gouvernance politique, une absence d'arbitrage politique induisant une inquiétude quant à l'image construite auprès des adhérents et des donateurs. Pour sortir de cette crise une coopération est nécessaire : l'élaboration d'une parole commune n'est pas seulement un travail de collecte, elle demande une participation de toutes et tous : Éloge de la lenteur. Besoin de temps pour faire commun. Le GT ressent le besoin de se positionner sur les outils nationaux comme Chemin de Terre, sur le message porté lors des collectes, sur le don dédié sur des projets structurants, etc, et pour cela connaître les éléments de budget.

Franck pour la Fondation estime que ce qui été énoncé à propos du pôle n'est pas toujours juste, a minima approximatif. Les décisions pour le pôle se prennent par la Fondation, après un travail collectif. Revoir la gouvernance, oui, d'ailleurs des propositions ont été faites en médiation sur ce point (il y a eu erreur dans la transmission de certains documents). Pour le moment il s'agit du plan d'action et de la convention 2019.

Freddy pour la Fédération est d'accord pour signer la convention 2019 si la gouvernance transitoire partagée est mise en place.

- ✓ Convention versus Gouvernance partagée ?

Une réunion entre Badis, Jérôme et Émilie a examiné un point financier sur 531 K€ représentant 40 % de la collecte de 1,2 M€ et ils ont convenu d'une gouvernance où Badis et Corinne représenteraient la Fédération. Une gouvernance a été proposée en réunion de médiation avec deux personnes de la Fondation, deux de la Foncière, deux de la Fédération, et deux des AT. Il y a aussi des urgences : le centre de ressources a besoin de lancer l'appel à candidature pour prestataire. Pour ce qui est du plan d'action 2019, il lui manque une construction politique.

Pour 2018, il n'y a pas eu d'accord et la proposition de la Fédération est d'abonder à hauteur de 15 K€. Pour 2019, la Fédération souhaite signer une convention co-construite avec des aller retours, sur un montant de 40 K€, la Fédération gardant 10 K€ pour animer ce travail.



Entre une année 2018 difficile et une année 2020 excellente, on pourrait signer cette convention 2019 avec un forfait qui reste un peu bâtarde. D'où le vote de points suivants :

Votes

1 : Pour 2019, exercice d'une gouvernance transitoire partagée du Pole RMCC, avec pour la Fondation Jérôme et Franck, pour la Foncière Émilie et Pierre, pour la Fédération deux membres Badis et Corinne et deux représentants d'AT issus du groupe de travail (le Groupe de Travail Fédération RMCC continuant à travailler par ailleurs).

Votants : 19 – Abst : 1 – Pour : 18 - **approuvé**

2 : Pour 2019, signature d'une convention sur un montant forfaitaire de 40 K€.

Votants : 19 – Abst : 7 – Pour : 12 - **approuvé**

3 : Pour 2018, le CA de la Fédération décide de payer 15 000 € pour le Pôle RMCC.

Votants : 19 – Contre 1 - Abst : 6 – Pour : 12 - **approuvé**

4 : Priorité sur le centre de ressources (dossier le plus mûr)

Votants : 18 – Abst : 5 – Pour : 13 - **approuvé**

Les Petites Annonces seront également financées si on trouve les moyens.

✓ *Kit d'accueil des nouveaux salarié.e.s* (voir doc 07.10 à 07.15)

L'idée a émergé lors de la Formation « Démarrer sereinement à Terre de Liens » : constituer un kit composé de rubriques organisées avec des liens qui renvoient vers les documents explicitant la structure (complexe) du mouvement. Le Kit proposé par Nathalie Boquien et Sophie Baltus est très bien reçu, il en faudrait un aussi pour les bénévoles. Il faudra le maintenir à jour, et on pourrait ajouter une fiche « être salarié à Terre de Liens dans un réseau associatif ».

Vote

OK pour utiliser et diffuser ce kit lors des prochaines formations et à l'ensemble des salarié.e.s mouvement ; il sera envoyé via les présidents d'AT.

Ajouter une fiche / « Être salarié.e d'un Mouvement », à demander à la commission Dialogue Social.

Votants : 19 - Pour : 19 – **approuvé à l'unanimité**

8. Point 8

✓ *Caisse des Dépôts et Consignations* : point d'information

Ce qui est dû : On doit rembourser 600 K€. Remboursement en 2 fois : 300 K€ en juillet 2020 et 300 K€ en juillet 2021. *Plusieurs idées* :

- Aller voir la CDC avec Fon Fon pour négocier ensemble
- Demander de retarder le premier remboursement
- Demande de solidarités à Fon Fon / remboursement sachant qu'une partie de cet apport a permis d'investir dans la Collecte.
- Apports en fonds associatif de la Foncière (avec droit de reprise), garanti par la Fondation.

Cette demande de prêt a été faite dans le cadre de l'association-mouvement. Fon Fon devraient donc en être solidaires. Ces apports ont bien servi à la collecte : Réorganisation avec Laure et Magalie, Mise en place de Chemin de Terre avec Majda, du Lien avec Sophie, Recrutement de Marie Claire N'Gom, Johann Delebarre, etc. Coûts de licenciement.

La CDC est sous tutelle du parlement. Il faudra fixer une date de Rv commun à la Fédération, la Foncière et la Fondation, mais il est préférable d'attendre avant de prendre Rv.

Fin de la première journée à 18h



Samedi 19 janvier 2019

8. Point 8 (suite)

✓ *Intérêt Général* (voir doc 08.2)

Nos structures, AT et Fédération, peuvent être labellisées « Intérêt Général » et donc émettre des reçus fiscaux en toute légalité. Ce que fait d'ailleurs déjà l'AT Rhône-Alpes, qui propose de communiquer ses formulaires. En couplant avec des dons, cette pratique lui a permis de faire passer la moyenne des adhésions à 30€.

La Fondation n'est pas opposée à ce que la Fédération aille chercher des petits dons mais pas en dessous de 1000 €, montant plancher pour des dons ou du mécénat de proximité. Le Fonds de solidarité géré par la Fondation est abondé pour 30 K€. La Fédération sera invitée pour co décider.

Ne pas ouvrir la boîte de Pandore : une vigilance est nécessaire pour les appels aux dons, aux adhésions, pour l'utilisation de la Base de données : Les directives européennes et la RGPD¹⁶ sont strictes. On est condamné à s'entendre en respectant le cadre de contrainte de chacun, gouverner dans le compromis.

Vote

Le CA de la Fédération considère que chaque AT est libre d'émettre des reçus fiscaux pour les adhésions de ses adhérents et fournira un modèle et une note explicative à celles qui le souhaitent.

Votants : 18 – Abst : 3 – Pour 15 - **approuvé**

La CA de la Fédération souhaite que la communication émise par le Pôle RMCC tienne compte de la délibération précédente. Les AT qui auront décidé d'émettre ces reçus fiscaux devront informer la Fondation.

Votants : 18 – Abst : 4 – Pour 14 - **approuvé**

La Fédération décide de déléguer deux représentants pour porter et statuer sur l'utilisation des fonds dédiés au fonds de solidarité.

Votants : 18 – Abst : 2 – Pour 16 - **approuvé**

✓ *Loi Foncière* (voir doc 08.1)

Le projet de loi est enterré pour le moment mais le travail réalisé ne doit pas être considéré comme perdu et pourra alimenter le plaidoyer pour les candidats aux Municipales. Plusieurs événements sont prévus en début d'année pour rencontrer d'éventuels partenaires : **1.** Une journée d'étude coorganisée avec Agter¹⁷ et la Confédération Paysanne dans le cadre d'Access to land¹⁸ le 22 février avec des partenaires du monde agricoles - **2.** Une table ronde sur le stand de Terre de Liens au SIA le 25 février avec l'Institut notariale de l'espace rural et de l'environnement, le Réseau action climat et nous l'espérons France Urbaine¹⁹. - **3.** Une présentation de nos positions au CA d'InPact à venir.

9. Réunions de médiation avec Foncière et Fondation (cf Note 09.0, 09.1, 09.2)

La Réunion 0 a été longue à organiser mais cela a permis de mûrir. Une première réunion bilatérale Fédération-Fondation a eu lieu le 16 novembre, et la réunion 0 tri-partite F-F-F le 7 décembre. La prochaine médiation tripartite aura lieu le 13 février. La poursuite avec un Coach est envisagée.

16 RGPD : Règlement général sur la protection des données.

17 Agter : Association pour améliorer la gestion de la terre et de l'eau.

18 Access to Land : European Network of grassroots organisations preserving land for local, agroecological farming.

19 France Urbaine : association des grande villes de France qui a tenu des positions fortes sur la limite de l'artificialisation des terres.



Ces réunions ont été plutôt constructives, le solde « Convention 2018 » a été réglé hier et les échanges sur le Pôle RMCC montrent qu'on avance. Il faudra construire le Pôle Plaidoyer sur les mêmes principes en terme de gouvernance, de pilotage stratégique : Budget alloué - Projet politique - Grands Objectifs opérationnels.

Luc Moineville considère que cela a permis d'avancer positivement mais que c'est encore fragile, il reste des endroits plus difficiles qui seront à travailler. Positivité et grande prudence pour cocooner la suite du processus.

Franck, sur la même position, demande une attention à ne pas casser les dynamiques dans diverses instances (par exemple des RIR).

Freddy se réjouit des avancées mouvement, avec la naissance de la Fédération qui rebat les cartes : construction des gouvernances Pôle par Pôle.

La vision du mouvement n'est pas encore claire ni homogène : trois piliers ? Des outils ? la charte comme seul commun au niveau du mouvement ? Et le projet stratégique ?

André pense que le positionnement et la posture de la Fondation et de la Fédération ont bien évolué. Après beaucoup de souffrances chez les salariés et les bénévoles nous avons à travailler sur le quotidien : le mouvement se reconstruira jour après jour. Il importe de tourner la page, d'envoyer des messages positifs en région, de ne pas décourager les bénévoles, les jeunes qui veulent s'installer. Tout ceci doit faire l'objet de débats.

Avancer pas à pas, concrètement, pour retrouver de la synergie.

Point de vigilance : ne pas trop étaler ce travail dans les réseaux et à l'extérieur.

Votes

Validation de la démarche adoptée jusqu'à présent et poursuite du travail de médiation avec Stéphane Descaves.

Votants : 18 – Abst : 3 – Pour : 15 - **approuvé**

Principe de Recrutement d'un coach en organisation complexe et gestion des finances – Cf Cahier des charges validé par FRUP (JP Caron) et Bureau Fédération (A Laurent). Attente de l'accord de la Foncière (J Blanc). Mandat donné à André Laurent.

Votants : 18 – Abst : 4 – Pour : 14 - **approuvé**

10. Groupe de Travail Mandats (cf notes 10.0, 10.1, 10.2, 10.21 et deux nouvelles pièces jointes)

Mandat ? Non ! Ont été produites deux « *fiches de mission* » pour les bénévoles de la Fédération qui travaillent à la SARL ou pour ceux / celles qui travaillent à la Fondation. Elles ont été relues et amendées chacune par la structure considérée.

Reste la question du retour que les mandatés font à leurs mandants. Le sujet d'aujourd'hui pourrait être : *représentation ou mandat ?* Ou les deux. C'est la question de la défiance fréquente vis à vis de l'entreprise, notamment du fait que le technique prime parfois sur le politique avec un risque de dérive. Ne pas s'éloigner de ce débat sur la société et sur le mode de décision et de vie que ça entraîne. Qui gouverne ? Luc : la foncière fonctionne avec de grosses délégations à l'équipe des salarié.e.s et à la directrice. Émilie travaille dans le cadre de délégations qu'on discute tous les mois. L'appel à candidature pour le Conseil de surveillance de la Foncière a été un succès : deux réunions déjà avec éléments transmis aux nouveaux. Plus être stagiaire un an avant pour s'imprégner.

Vote sur la fiche « foncière » jointe, qui s'appliquera aux mandatés actuels

Votants : 18 – Abst : 2 – Pour : 16 - **approuvé**



Luc rappelle que, après un temps de tuilage suffisant, une validation unanime par la foncière du candidat ou de la candidate est nécessaire. François intervient pour dire que l'aval doit être soit immédiat soit reporté, donc la personne proposée sera d'abord désignée stagiaire avant que d'être validée.

Et elle pourrait ne pas être validée parce qu'elle ne « correspond » pas. La Sarl aspire à étoffer sa gouvernance d'où précaution à prendre : en cas de gros problème, il faut qu'il y ait une voie de sortie. Qui de la Fédération ou de la Foncière (la Sarl) est souverain dans la désignation ?

Il est clair que le sujet n'est pas mûr, qu'il faudra reprendre la question. Pour le moment on y va comme ça.

- ◆ Brigitte lance l'appel à candidature « Foncière »²⁰, retour avant le CA du 26 avril.

✓ *Fiche Fondation*

Le CA de la Fondation comporte trois collèges, la Fédération devant mandater quatre administrateurs dans celui dit « des fondateurs ». Franck pointe une divergence : la Fédération doit désigner une personne qui ira dans ce collège mais il n'y a ni mandat ni représentant. Et pour la rétroactivité, il ne se sent pas concerné. En droit français la rétroactivité ne bénéficie qu'à l'état. Il y a une marge de progression : le collège fondateurs peut venir en CA ou bureau pour travailler aux améliorations. Le collège « des fondateurs » doit apporter la sensibilité « Réseau associatif » dans la fondation.

La Fédération se propose de rencontrer les quatre mandatés pour une journée de travail sur le sujet. On ajoute donc cela à la lettre de mission. Franck rappelle qu'on peut être invité au CA (cas de Pascale).

Vote

Des échanges de la Fédération avec le collège des fondateurs de la Fondation auront lieu a minima une fois par an au CA et une fois par an au bureau.

Votants : 18 – Pour : 18 – **approuvé à l'unanimité.**

✓ *Élection d'un.e représentant.e de la Fédération au CA de la Fondation*

Pascale Hoeckman est la seule candidate. De formation en gestion hôtelière, à la comptabilité et au contrôle de gestion, elle est actuellement Vice-présidente de l'AT Languedoc Roussillon (voir son courrier de candidature doc 10.21).

Scrutateurs **Eric et François**. **Votants 18 : 1 abst - 17 pour.**

Vote à bulletins secrets : **Pascale Hoeckman est élue.**

11. Facturation des Baux (cf notes 11.0, 11.1, 11.2)

à l'origine un échange de courrier entre les AT PdL, NPdC et la Foncière.

Jacques (PDL) : au départ un fermier de PDL reçoit de la foncière une facture de 500€. Je fais remonter à mon CA on en discute. L'instruction a duré. Il y avait un accord de non facturation. Le paiement supplémentaire pourrait être pris pour un pas de porte. On pose la question sur le cas précis, savoir si on ne s'expose pas à des recours, et puis on pose le débat politiquement ; on facture on pas ? Nous nous faisons échos du questionnement sur le terrain. On en a profité pour regarder les prestations complémentaires : l'augmentation de la prestation d'acquisition va peser sur le modèle global de gestion des fermes.

Eric : même déclenchement de l'alerte en NPdC. Nous n'avons pas percuté sur ce processus... On peut comprendre que la procédure d'acquisition coûte. Notre avis plutôt ok pour facturation au fermier pour reprise de bail mais pas dans une acquisition car le fermier participe au processus de collecte + ne pas faire porter au preneur : pour eux, ce sont des sommes non négligeables...

Luc : On a beaucoup débattu, je suis minoritaire, pas forcément à l'aise avec le ton de la réponse.

²⁰ Appel écrit à partir du texte renvoyé par Giselle.



Historique : faire des baux de 18 ans pas pertinent, onéreux et inadapté pour la plupart des cas, d'où avoir recours au sous seing privé et facturer au fermier pour rétribuer le travail AT et foncière. Les règles imaginées ne fonctionnaient pas. En cas de renouvellement de bail, le sortant trouvait un entrant. Peu d'AT refacturaient et le barème était peu appliqué. En septembre dernier le pôle ferme a décidé de reprendre ce travail sur la base d'un principe = que la facture ne soit pas nulle. La qualité du bail sous seing privé exige une implication des parties prenantes. En faire une affaire sérieuse, donc facturée. Mais qui ne change pas le modèle économique de la foncière. Actuellement, on retravaille la question avec nouveau barème moins onéreux. Quand ce sera prêt on viendra le présenter sous une forme à décider ensemble.

André : travail en cours pour une meilleure modulation, OK. Ne pas faire porter au fermier le coût ?

Luc : je ne partage pas le principe que les fermiers ne payent pas le travail de rédaction. Les aides (DJA) sont très nombreuses et les frais sont + élevés que ça. Donc je réfute un regard de compassion misérabiliste.

Sten : cas concret dans la ferme : un jeune reprend, l'intérêt de trouver reprenneur c'est aussi pour le fermier (reprise du matériel). *Le pb c'est de découvrir la règle*. Le jeune a reçu la facture et on a découvert la règle !

Geneviève : donc cette demande de financement ne vient pas pour équilibrer le modèle économique. La motivation serait la responsabilisation du fermier, je ne trouve pas que l'outil soit ajusté au but. On est dans un collectif de citoyens avec des fermiers qui ne sont pas des acteurs isolés, nous ne voyons pas comment ne pas mettre ça dans le coût total d'acquisition. La démarche de responsabilisation, c'est le rôle des AT.

Catherine : ok avec Sten et Geneviève. On a eu le cas, le fermier a trouvé la facture salée, si on avait connu la règle avant on l'aurait intégrée dans le montant de la collecte.

Éric : oui faire payer, mais l'intégrer dans les coûts d'installation (Fon ou Fon c'est toujours le pôle ferme).

Christian Grisot : en MP on a eu 7 renouvellements de baux : c'est très significatif : À Vispens bail de 18 ans : 9 mois pour sortir du bail, c'est compliqué, avec des frais significatifs (état des lieux, pb des clauses du BRE).

Giselle : En RA on connaissait le dispositif. C'est bien que ça soit demandé on peut discuter le montant.

Corinne : Il y a deux choses la rédaction du bail et le travail de l'AT pour changement de preneur.

Freddy : pour responsabiliser les fermiers et arrêter le turn over, il faut éviter les situations trop fragiles économiquement.

Jacques : derrière la question du bail il y a celle de la gestion économique de la foncière, on a choisi d'acheter des biens qui rapportent peu. Problème de deux mondes économiques très différents : exemple, les coûts de journées de deux salarié.e.s foncière qui viennent passer une journée sur un ferme ? Si on le met en rapport avec les revenus des paysans ? OK pour ne pas être misérabiliste mais attention à ne pas générer trop de coûts car ils se répercuteront sur la gestion des fermes. Pour moi le pôle ferme est déconnecté des situations de terrain. Dans les réseaux agricoles on nous regarde de travers, c'est assez douloureux quand on est en responsabilité dans une AT.

Luc : L'information a du mal à passer : nécessité de redonner de l'info de base sur le fonctionnement de la foncière, il y a du renouvellement, il faut informer. C'est la moitié de la refacturation qui va à la foncière et l'autre moitié aux AT, c'est pour participer à l'économie des AT. Il y a d'autres expérimentations. Ce qui se dit ici dans ce groupe n'est pas en correspondance avec ce qu'on fait.

Catherine : attention aux retombées sur le terrain.

Christian (Grisot) : d'accord avec Jacques. Avoir une foire aux idées sur la gestion du bâti.

Le CA prend note de la règle actuellement applicable du principe de facturation de la rédaction du bail avec possibilité à l'AT d'en récupérer la moitié, est informé que la Foncière travaille un nouveau barème, plus bas, sans rémunération de l'AT, et reviendra vers le CA pour communiquer de nouvelles règles.

- ◆ Présenter au CA du 26 avril du travail de réflexion à partir des échanges d'aujourd'hui.

12. Salon International de l'Agriculture

GT= retour AT pas terrible, s'y prendre + tôt, Il n'y a que IDF qui a apporté des sujets. Faire mieux la prochaine fois ! Objectif de forum en direction des visiteurs, des élus, attirer la presse agricole et



généraliste, occasion de discussion avec des partenaires. Signature SAFER PACA abandonné. Beaucoup de bénévoles inscrits d'ores et déjà.

Sa 23/2 : accueil des Coquelicots

Di 24/2 : convertisseur prévu mais ne sera pas prêt

Lu 25/2 : Foncier Rencontre avec les notaires > ont un stand plus grand, parler transmission

Convention AT Safer et Loi Foncière seront abordés

Ma 26/2 : InPact matin

Me 27/2 : enjeux agro-écologie avec PACA

Je 28/2 : transition énergétique (avec Enercoop, Énergie partagée) le matin et table ronde avec

Reneta l'après midi

Ve 29/2 : enjeux agro-écologie

Sa 1er/3 : accueil projet CARMA (alternative à EuropaCity)

Di 2/3 : PACA avec agroécologie

- ◆ relayer l'info de notre présence dans les régions, demander aux AT de faire venir des élus.

13. Acquisitions Foncières, dossiers atypiques ou emblématiques (cf retour des RIR et doc Badis))

Le dossier Champagne est pris ici à titre d'exemple, alors que l'acquisition est désormais réalisée et qu'il s'agit de reprendre la réflexion de fond, autour d'éléments comme le montant, le risque d'image, la déconnexion entre la valeur du bien et ce qu'il produit pour le travailleur lui-même. À mettre en regard de la possibilité pour l'AT Champagne Ardennes d'ouvrir des fenêtres sur son territoire.

La politique d'acquisition ? Certes elle prévoyait des cas de la sorte mais aussi qu'il puisse y avoir débat : comment expliquer que TdL puisse se positionner sur un vignoble spéculatif ? La porte d'entrée de ce dossier est-il l'appel à investisseur lancé par la Safer ou à la demande de l'AT ? Quand un dossier doit-il remonter au CA de la Fédération ? Dans quel cas nos représentants à la Sarl doivent-ils poser la question dans le mouvement ?

De façon plus positive et prospective : doit-on continuer à acheter des fermes au fil de l'eau, ou plutôt privilégier les fermes à enjeux politiques forts : eau / biodiversité / énergie / autonomie alimentaire ... ? Liens forts au territoire (travail avec collectivités) ? Liens forts avec partenaires comme ceux de InPact ?

Message aux AT :

Question d'image : Il y a un argumentaire à construire pour les bénévoles. Interpeller le CA sur les projets atypiques, évoquer ce qui peut apparaître atypique dans leurs projets. Et réinterroger la politique d'acquisition, se concentrer sur les fermes à enjeux

14. Terre de Liens en Corse

UMANI est une association pour une fondation de Corse (AFC) représentée par Ingrid qui en fait partie depuis 10 ans, avec 3 ans d'étude pour créer la future TdL Corse. (JF Bernardini s'excuse)

Genèse de l'AT Corse : Umani a rencontré le collectif qui a porté le projet depuis 20 ans environ (2002) et l'a présenté. C'est actuellement une association loi 1901, avec l'objectif de créer une Fondation. La problématique actuelle corse est « Tout tourisme ». Cinq programmes :

- Terranea : protéger patrimoine agropastoral
- Programme de protection de la langue corse (traduction de livres, événements)
- Programme artisan de la non-violence : favoriser cet enseignement depuis 7 à 8 ans auprès des collégiens, lycéens environ 50 000 personnes ayant participé à des conférences
- Programme solidarita : dépasser les rivages de Corse, ex lutte contre l'esclavage au Brésil.

Dans le cadre de Terranea, problème de foncier s'est affirmé : espaces agricoles sur plaine orientale entre Bastia et Aléria, aussi au sud (Ajaccio), aussi dans le nord (Nebbio). La côte orientale se bétonne très vite, forte pression spéculative, donc les propriétaires attendent pour vendre. Une partie des terres n'a pas de titre de propriété, d'où une difficulté pour les installations.



Beaucoup d'énergie pour faire avancer les choses, aussi pour le bio. Il y a trois ans, l'association a rencontré Sjoerd et Jérôme, puis ont fait du benchmarking sur ce qui existait sur le continent (Pays Basque) et le tour des organisations autour de l'association pour constituer le groupe en octobre 2017. Vu l'urgence de la situation, créer une Foncière ou une Fondation Corse spécifique allait prendre trop de temps, d'où l'été dernier un courrier aux trois instances de Terre de Liens pour rejoindre le mouvement existant. Freddy a rencontré deux fois le groupe.

Contexte : Fort attachement à la terre en Corse, avec peur de perdre la terre > épargne citoyenne pourrait les rassurer. Épargne citoyenne et croissance du bio.

Lien TDL / UMANI : Umani fondateur. Une fois l'association créée, elle vivra sa vie.

Vincent : questions relation région ? Les associations sont liées aux régions qui soutiennent (asso qui marche bien au moins deux salariés). Y a-t-il déjà des GFA SCI ?

=> On a une collectivité de Corse avec pouvoir élargi des régions. Liens avec collectivité et SAFER : pas encore pour le collectif, se créer d'abord aller les voir après. On va aller les voir. Le lien à l'institutionnel est particulier, on fait sans l'état. Le collectif a en tête de faire avec. Nos réunions sont publiques.

Initiatives collectives sur le foncier : quelques fermes pédagogiques ou petites structures isolées > dynamique collective compliquée en Corse.... (divisions).

Éric : rapport des fermiers à la terre : en raison du rapport viscéral à la terre n'y aura-t-il pas la crainte de se déposséder (la communauté avec la terre) ?

=> Pas vraiment, il y a 1 projet de commodat, 1 projet maraîchage qui a échoué (prix). On a des gens qui ont repéré du foncier. Beaucoup de demandes d'installation, mais on a beaucoup de mal à trouver du foncier. Une priorité : créer une plate-forme de mise en relation.

- L'AT n'existe pas, si elle se constitue demain y a-t-il déjà des projet ?

Enjeux : créer un collectif / une plate-forme de mise en relation / lien avec les collectivités / éduquer, être présents, faire bouger (nombreuses foires agricoles). Dynamique collective. Souhaitent avoir un premier projet exemplaire et rapide. Soit en acquisition avec épargne citoyenne, soit en legs, un projet emblématique. La modalité n'est pas la priorité. La question de la pté « extra territoriale » existe depuis le début, mais il y a urgence... on n'a pas le temps de monter les outils.

Les statuts Terre de Liens Corsica sont en cours de rédaction : Umani est membre fondateur avec deux autres structures. On a identifié les personnes qui veulent faire partie du CA.

Composition du CA : personnes morales =Umani/ « Una lenza da annacquà » (parcelle à irriguer/arroser) CC et jardins pédagogiques/Interbio/ Via Campaniola=Conf/ ABCDE défense de l'environnement

personnes physiques JY Tort (Accueil Paysan)/ 2 oléiculteurs/un gestionnaire d'écovillage/1 paysan locataire d'une commune /vété homéo et maraîcher/ un jeune agri, un vétérinaire homéo, JF Bernardini, Ingrid, ...

On va nommer le bureau => un président, un vice président... On a commencé à penser l'opérationnel on a validé la charte. Umani anime depuis 3 ans, une fois TdL Corsica créée, elle laissera agir l'association.

François : avez-vous des contacts avec élus locaux ? Pourraient-ils demander que vous créez votre propre fondation ? => On a des contacts avec des élus. On travaille sur la question des déchets... On n'a pas travaillé en amont sur le contact avec les élus.

André : quelle attente vis à vis de nous ? => Avoir ressenti sur territoire, ses spécificités.

Corinne : une nouvelle déclinaison du rapport viscéral à la terre / sollicitation diaspora corse > souscription hors la Corse.

Vincent rappelle que c'est bien la Fédération qui donne la qualité de membre. Vie associative et mobilisation citoyenne, groupes locaux sont importants à envisager, éducation populaire. Un représentant de chaque AT siège au CA national. S'appuyer sur les outils TdL FonFon mais aussi sur les ressources Fédération. Attention fonction employeurs/ financements. Prévoir les trajets pour venir aux CA.



André : le CA est heureux de vous accueillir, de constater l'avancée de la création, (le projet de statuts sera présenté la semaine prochaine), on commencera à adresser des informations pour une pré-appropriation et rappeler que l'agrément aura lieu au CA d'avril, avec une AG le lendemain.

- ◆ Le CA, à l'unanimité, salue le projet de la Corse et l'encourage à poursuivre.

Départ Franck Bernard, Christian Gaudaré, André Laurent

15. Évolution de la commandité (cf note 13.0 Retour des RIR)²¹

Luc Moineville expose que, dans le cadre du tour de France des AT engagé par la Foncière pour un recueil d'imaginaires sur l'évolution de la commandité, il reste encore des rencontres à réaliser avec trois AT et avec le CA de la Fédération, si celui-ci le souhaite. Après discussion sur la pertinence d'exprimer au niveau des instances nationales un imaginaire propre, il est acté par le CA de la Fédération de souscrire à la proposition de la Foncière: la rencontre se tiendra avec le Bureau de la Fédération.

La compilation par la Foncière de toutes les données recueillies est prévue jusqu'à l'été 2019 ; cette synthèse devrait permettre de déboucher sur la proposition de plusieurs scénarii qui seront alors remis en débat lors d'un nouveau tour de France de la Foncière auprès des AT et du CA de la Fédération au cours de l'automne-hiver 2019.

- ◆ Une rencontre du bureau de la Fédération et de la Foncière à propos de l'évolution de la commandité sera organisée à l'issue du tour de France des AT.

De cette seconde consultation, devrait émerger en 2020 la décision relative à la nouvelle organisation de la commandité et la place souhaitée en son sein par la Fédération.

- ◆ Appel pour le remplacement de René Becker

Refaire un appel à candidature, appuyé sur la fiche de mission (cf point 10), envoyé aux représentants du CA et à l'équipe. Candidature à déposer avant l'AG du 27/4. René a indiqué vouloir partir en juin 2019, si tuilage 6 mois, départ de René envisageable en octobre 2019 Chercher plus activement dans nos AT

15. Questions diverses

Prochain CA

- Rhône Alpes : Quel délai pour qu'une AT fasse mettre un point à l'ordre du jour : 1 mois avant / lors des RIR qui sont programmées 1 mois avant le CA.
- non financement des fiches fermes par la Foncière.
- EDF veut faire des réserves foncières près des centrales nucléaires. Autour du Bugey 400Ha sont concernés, Giselle propose aux AT de signer la pétition :
<https://www.cyberacteurs.org/cyberactions/stopalachatdeterrerespedf-2691.html>
- NPdC et PdL ont une sorte de Foncière : on aimerait en avoir une présentation.

Le Président
Fredolij Le Souex

Fin du CA à 17h
Notes, Compilation : Corinne, Pascale, Vincent
Texte : Corinne, Brigitte avec Catherine, Giselle.

21 Texte rédigé par Catherine.



Terre de Liens - Conseil d'administration
18 et 19 janvier 2019 à Paris
Relevé de décisions

1. Point premier (cf doc 01.0 à 01.4)

- ✓ Validation du CR de CA (19 et 20 octobre 2018)

Vote - PV et Relevé de Décisions – **Votants 17 - approuvé à l'unanimité.**

Vote : Validation de Villarceaux pour le CA et l'AG- **Votants 17 - approuvé à l'unanimité.**

- ✓ Élection du 7^{ième} membre du bureau
Scrutateurs Catherine et Christian. **Votants 18 : 1 blanc - 2 abst - 1 contre - 14 pour.**

Vote à bulletins secrets : **François Bacot est élu.**

- ✓ Organisation des CA et AG 2019

Vote : si les voyages sont financés par ailleurs, invitation de « paysans sans terre » à notre AG pour une conférence / débat de deux heures environ : **adopté à l'unanimité.**

- ✓ Place des partenaires
- ◆ Inviter les partenaires à l'AG.

2. Point financier (cf doc 02.0 à 02.2)

- ◆ **Message aux AT : en quelques lignes, priorisez pour la prochaine AG !**

- ✓ CA d'InPact

- ◆ Nous lançons un appel à candidat.e.s pour représenter la Fédération au sein d'InPact : **Un appel écrit avec les implications en terme de temps nécessaire est à rédiger et à faire circuler.**

3. Commission Dialogue Social (cf doc 03.0, 03.1)

50% Fondation et 50% aux employeurs, toutes structures confondues :

Vote : Budget 2018 - **Votants 19 - approuvé à l'unanimité**

Vote : 2019 : Même financement / fonctionnement de la Commission - **approuvé à l'unanimité**

Vote / adhésion possible de la Fédération au CNEA - **approuvé**
Votants : 19 - Contre : 1 – Abst : 1 – Pour : 17

4. Journées des bénévoles (voir doc 13.0 dans le bilan des RiR)

Vote : Renouvellement en 2019 et 2020, sur deux jours, avec invitation de la Foncière et de la Fondation et mise en place d'un groupe de travail pour définir le contenu.

Votants : 19 – Contre : 2 – Abst : 4 – Pour 13 - **approuvé.**



5. Équipe des salarié.e.s de la Fédération (voir doc 04.0 et nouvelle note jointe)

Sont prévues :

Une embauche direction, vie associative statutaire, RH, finances.
Une embauche sur centre de ressource et vie associative thématique.
Une embauche (0,7 ETP) sur plaidoyer quand le budget sera trouvé.

Vote : Votants : 19 - Abst : 1 - Pour 18 - **approuvé à l'unanimité.**

- ♦ **Recrutement par le bureau** : Poste de direction 1er avril, second poste AIA 1er mai.

6. Pôle débat public (voir doc 06.0)

Vote : Le CA décide d'engager une campagne de plaidoyer « Municipales 2020 » en direction des futurs candidats aux élections municipales de 2020. Il s'appuiera sur un groupe de travail issue d'un élargissement de la commission Territoires et Collectivités et fait de cette campagne un élément central du développement du Pôle Plaidoyer de Terre de Liens. À ce titre il propose l'inscription de ce projet dans les programmes d'action 2019 et 2020 du Pôle RMCC.

Votants : 18 – Contre : 1 – Abst : 2 – Pour 15 – approuvé.

- ✓ *Question du Grand Débat.*
- ♦ La décision de participer au Grand Débat relève du CA de chaque AT

7. Pôle RMCC (voir doc 07.0, 07.2 à 07.4), 07.10 à 07.15)

Votes

1 : Pour 2019, exercice d'une gouvernance transitoire partagée, le groupe de Travail Fédération RMCC continuant à travailler, avec pour la Fondation Jérôme et Franck, pour la Foncière Émilie et Pierre, pour la Fédération deux membres (Badis et Corinne?) et deux représentants d'AT issus du groupe de travail.

Votants : 19 – Abst : 1 – Pour : 18 – approuvé

2 : Pour 2019, signature d'une convention sur un montant forfaitaire de 40 K€.

Votants : 19 – Abst : 7 – Pour : 12 – approuvé

3 : Pour 2018, le CA de la Fédération décide de payer 15 000 € pour le Pôle RMCC.

Votants : 19 – Contre 1 - Abst : 6 – Pour : 12 – approuvé

4 : Priorité sur le centre de ressources (dossier le plus mûr)

Votants : 18 – Abst : 5 – Pour : 13 – approuvé

Les Petites Annonces seront également financées si on trouve les moyens.

- ✓ *Kit d'accueil des nouveaux salarié.e.s* (voir doc 07.10 à 07.15)

Vote

OK pour utiliser et diffuser ce kit lors des prochaines formations et à l'ensemble des salarié.e.s mouvement ; il sera envoyé via les présidents d'AT.

Ajouter une fiche / « Être salarié.e d'un Mouvement », à demander à la commission Dialogue Social.

Votants : 19- Pour : 19 – approuvé à l'unanimité

8. Groupes de travail et commissions

- ✓ *Caisse des Dépôts et Consignations*

Il faudra fixer une date de Rv commun à la Fédération, la Foncière et la Fondation.



- ✓ *Intérêt Général* (voir doc 08.2)

Vote

Le CA de la Fédération considère que chaque AT est libre d'émettre des reçus fiscaux pour les adhésions de ses adhérents et fournira un modèle et une note explicative à celles qui le souhaitent.

Votants : 18 – Abst : 3 – Pour 15 - **approuvé**

La CA de la Fédération souhaite que la communication émise par le Pôle RMCC tienne compte de la délibération précédente. Les AT qui auront décidé d'émettre ces reçus fiscaux devront informer la Fondation.

Votants : 18 – Abst : 4 – Pour 14 - **approuvé**

La Fédération décide de déléguer deux représentants pour porter et statuer sur l'utilisation des fonds dédiés au fonds de solidarité.

Votants : 18 – Abst : 2 – Pour 16 - **approuvé**

- ✓ *Loi Foncière* (voir doc 08.1)

Le projet de loi est enterrée pour le moment Mais le travail réalisé ne doit pas être considéré comme perdu et pourra alimenter le plaidoyer pour les candidats aux Municipales. Plusieurs événements sont prévus en début d'année pour rencontrer d'éventuels partenaires.

9. Réunions de médiation avec Foncière et Fondation (cf Note 09.0, 09.1, 09.2)

Avancer pas à pas, concrètement, pour retrouver de la synergie.

Votes

Validation de la démarche adoptée jusqu'à présent et poursuite du travail de médiation avec Stéphane Descaves.

Votants : 18 – Abst : 3 – Pour : 15 - **approuvé**

Principe de Recrutement d'un coach en organisation complexe et gestion des finances – Cf Cahier des charges validé par FRUP (JP Caron) et Bureau Fédé (A Laurent). Attente de l'accord de la Foncière (J Blanc). Mandat donné à André Laurent

Votants : 18 – Abst : 4 – Pour : 14 - **approuvé**

10. Groupe de Travail Mandats (cf notes 10.0, 10.1, 10.2, 10.21 et deux nouvelles pièces jointes)

Vote sur la fiche « foncière » jointe, qui s'appliquera aux mandats actuels

Votants : 18 – Abst : 2 – Pour : 16 - **approuvé**

- ♦ **Lancer l'appel à candidature « Foncière », retour avant le CA du 26 avril.**

- ✓ *Fiche Fondation*

Vote

Des échanges de la Fédération avec le collège des fondateurs de la Fondation auront lieu a minima une fois par an au CA et une fois par an au bureau.

Votants : 18 – Pour : 18 – **approuvé à l'unanimité.**

- ✓ *Élection d'un.e représentant.e de la Fédération au CA de la Fondation*

Scrutateurs Éric et François. Votants 18 : 1 abst - 17 pour.



Vote à bulletins secrets : **Pascale Hoeckman est élue.**

11. Facturation des Baux (cf notes 11.0, 11.1, 11.2)

- ◆ Présenter au CA du 26 avril du travail de réflexion à partir des échanges d'aujourd'hui.

12. Salon International de l'Agriculture

- ◆ relayer l'info de notre présence dans les régions, demander aux AT de faire venir des élus.

13. Acquisitions Foncières, dossiers atypiques ou emblématiques (cf note 13.0 retour des RIR)

Message aux AT :

Question d'image : Il y a un argumentaire à construire pour les bénévoles. Interpeller le CA sur les projets atypiques, évoquer ce qui peut apparaître atypique dans leurs projets. Et réinterroger la politique d'acquisition, se concentrer sur les fermes à enjeux.

14. Terre de Liens en Corse

- ◆ Le CA, à l'unanimité, salue le projet de la Corse et l'encourage à poursuivre.

15. Évolution de la commandité (cf note 13.0 Retour des RIR)

- ◆ Une rencontre du bureau de la Fédération et de la Foncière à propos de l'évolution de la commandité sera organisée à l'issue du tour de France des AT.

Appel pour le remplacement de René Becker

- ◆ Refaire un appel à candidature, appuyé sur la fiche de mission cf point 10, à envoyer aux représentants du CA et à l'équipe. Candidature à déposer avant l'AG du 27/4. René a indiqué vouloir partir en juin 2019, si tuilage 6 mois, départ de René envisageable en octobre 2019
Chercher plus activement dans nos AT

Fin du CA à 17h



Terre de Liens - Conseil d'administration
18 et 19 janvier 2019 à Paris
Ordre du jour - V6

Vendredi 18 janvier 2019 – 10h/17h30 – Vie de la Fédération

Enclos Rey, 57 rue Violet, 75 015 Paris – M° Commerce ou La Motte-Picquet Grenelle

Doc :

9h45	Accueil				01.0
10h	- Validation du CR de CA (19 et 20 octobre 2018) – Vote	10'			01.1
	- Calendrier 2019, AG, CA et RiR	5'			01.2
	- Élection du 7 ^{ième} membre du bureau (Présentation des candidat.e.s) – Vote	15'			01.3
	- Organisation CA et AG 27-04-2019 : statutaire le matin et conférences l'après-midi :	15'			
	- visite des paysans sans Terre du Brésil. Vote / leur venue ?				
	- prévoir présence des partenaires, élection du président, convocation CA et lieu.				01.4
10h45	<i>Point Finances</i> : Budget, trésorerie...	20'	02.00		02.01
	<i>CA d'InPact et Arpida</i>	20'	02.1		02.2
11h30	<i>Commision Dialogue social</i>		30'		
	- Fonctionnement, financement 2019 – Vote / approbation du budget				03.0 new
	- Syndicat CNEA, convention collective, débat Conf-Fadear, Civam – Vote				03.1
12h	<i>Équipe des salarié.e.s</i> de la Fédération : organisation, direction – Vote	45'			04.0
12h45 – 14h – Repas					
14h	<i>Journées des bénévoles</i> :		45'		05.0
	- retour 2018				
	- 2019 : reconduction, format, période... ? Vote				
14h45	<i>Pôle débat public</i>		30'		06.0
	- Plaidoyer pour les municipales 2020 – Vote				
15h15	<i>Pôle RMCC</i>		60'		
	- Réflexion sur le temps long : point d'étape du GT				07.2
	- Urgences : Petites annonces, Centre de Ressources, convertisseur, SIA,				07.3
	plaidoyer, projets numériques ... Vote				07.4
	- Financement du pôle				07.0
	<i>Kit d'accueil des nouveaux salarié.e.s</i> : présentation, validation – Vote		15'		07.1
16h30	<i>Groupes de travail et commissions</i>		60'		
	- <i>Caisse des Dépôts et Consignations</i> : point d'information				
	- <i>Intérêt Général</i> : point d'étape ? Vote ?				08.2
	- Recherche d'un.e référent.e spécifique Inter Onvar, InPact, PDAR...				
	- Loi Foncière et Safer				08.1
17h30	Fin de la première journée				

Samedi 19 janvier 2019 – 9h/17h – La Fédération et le mouvement

Fondation pour le Progrès de l'Homme - 38 rue St Sabin, 75 011 Paris – M° Bréguet Sabin ou Chemin Vert

			Doc :
8h45	Accueil		
9h	Les réunions de médiation avec Foncière et Fondation	90'	09.0
	- Démarche, premiers acquis, priorités,		09.1
	- Validation de la démarche adoptée jusqu'à présent,		
	- Proposition de la Fédération pour la suite Vote (/Coach)		09.2
10h30	Groupes de travail Mandats	30'	10.0
	- préconisations – Vote /sur les textes présentés.		10.1
	- élection du / de la représentant.e de la Fédération au CA de la Fondation – Vote		10.20
			10.21
11h	Facturation des baux :	45'	11.0
	- Information (cf docs)		11.1
	- discussion.... Vote éventuel (/ quant à la position de la Fédération).		11.2
11h30	Informations, échanges	30'	
	- Salon International de l'Agriculture		
12h – 13h - Repas			
13h	Terre de Liens en Corse ?	30'	
13h30	Acquisition de vignes ?	90'	13.0
	- Retour sur les débats en RiR, échanges		
15h	Évolution de la commandité	90'	13.0
	- Retour sur les débats en RiR, échanges		
	- Parole de la Fédération à porter pour une rencontre du bureau avec la Sarl (rencontre ouverte aux bénévoles des AT)		
	- Appel pour le remplacement de René Becker à la Sarl		
16h30	Questions diverses		
17h	Fin du CA		



Budget prévisionnel de l'AN TDL CA des 18/19 janvier 2019

BP 2018 et Trésorerie

Explications des modifications par rapport au BP 2018 présenté en CA d'octobre

La situation n'a pas beaucoup changé depuis octobre si ce n'est 20 K€ de coût de rupture conventionnelle concernant Emmanuelle Petitdidier.

Les demandes faites à diverses fondations et appel aux dons n'ont pas été très fructueuses (+5 500 € sur 25 000 espérés).

La situation est assez simple avec des comptes équilibrés à + ou - 5 % du budget global (soit + ou - 50 K€) en fonction de ce que le CA valide en terme de paiement à la FRUP pour le pôle RMCC (0 à 50 K€), et des provisions que le CAC estimera nécessaire d'inscrire en compte (j'ai prévu 65 K€ / perte éventuelle sur MCDR - fonds FEADER).

Il reste aussi une inconnue sur les refacturations pour lesquelles 20 K€ de recettes sont inscrites pour l'instant.

La convention ARPIDA a été signée par le Ministre entre Noël et le Premier de l'an. Ceci permet l'arrivée en renfort d'Aboulwahab Abdou ainsi que la consolidation du Budget de l'AN.

Nous soulignons et remercions Martine, pour son travail de qualité et une prise de responsabilité plus importante, qui nous permet de palier à l'absence de Sandrine Riou arrêtée depuis fin novembre.

A ce jour, au vu du suivi de notre budget, avec 15 K€ prévus pour le pôle RMCC, 65 K€ de provisions, le déficit prévisionnel est estimé de - 6 320 € sachant que ce chiffre a peu de sens au vu de l'importante marge d'incertitude.

En trésorerie, nous n'avons plus que 130 K€ sur le compte et tenons jusqu'en mars sachant que nous attendons toujours le solde 2017 + le premier acompte 2018 de la subvention FRUP TDL prévue, soit 44 K€ + 60 à 80 % de 125 K€ = soit 119K€ ou 144 K€ qui nous permettrait d'atteindre mai ou juin sans souci et ainsi d'être tranquille pour l'année grâce à ARPIDA pour lequel nous devrions toucher 1,2 M€ dans le premier semestre et la convention CASDAR de 200 K€ qui arrivera en avril.

Charges 2018

Indemnité administrateurs : remboursement des indemnités de Dominique Faucheur en raison d'un arrêt maladie mais nous devons tout de même payer les charges sociales pour + **2 950 €**

Charges de personnel : 522 K€ soit + **20 K€** en plus : Rupture conventionnelle de Emmanuelle Petitdidier signée au 31 décembre 2018.

Prestations externes : 52K€ soit – **10 K€** liés à une demande de RV avec la FDF pour négocier un audit sur Acces to Land à 15 K€ au lieu de 25 K€ (à confirmer).

Produits 2018

Autofinancement : en augmentation, au moins 250 K€

- refacturation - prestations : augmentation à 100 K€ grâce au centre de formation.
- cotisations des AT : toutes ont été payées pour 2017 ! Merci à tous et toutes.

Financements publics : 539K€. Tous ont été obtenus , 4/5 proviennent du ministère de l'agriculture : CASDAR, MCDR et ARPIDA (la part 2018 doit encore être précisée et validée par le CAC), également CGET Massif central, financement européen Erasmus+ pour Acces to land et autres financements du ministère, lié à l'animation d'INPACT et de l'Inter Onvar.

Partenaires privés, en diminution 269 K€ contre 395K€ prévus, (-50K€ de la MACIF, -35K€ de la Fondation TDL,, -46K€ de dons privés)

FPH, partenaire privé important (+11K€)

MACIF : (demande de 120 K€ sur 3 ans) ligne incertaine, 50 K€ prévu, baissé à 30K€, puis à 0 € après les derniers contacts, sachant que nous devrions être financés en 2019 - 2020.

25 K€ de fonds privés prévus, on a pu mobiliser 5500 € dédiés à nos actions, ce jour.

Des dossiers on été envoyés en ce sens :

- Fondation MACIF : 120 K€
- Léa Nature : 30 K€
- Fondation Lemarchand / 30 K€
- Fondation Carasso : 95 K€
- AG2R La Mondiale : 30 K€
- Les Coteaux Nantais : 30 k€

Je n'ai pas eu le temps nécessaire à une négociation de qualité pour le suivi de ces dossiers.

Commentaires concernant le budget 2018

1 M€ de budget environ. Il reste des incertitudes mais à 5 % près, ce budget est juste. Il nous manque environ 50 K€ environ ce jour pour le boucler de manière certaine.

Nous attendons la convention MCDR TERREAU qui a été accepté pour 3 ans, de juillet 2018 à juillet 2021

Nous venons de recevoir la convention pour le projet ARPIDA pour 2 M€

Plusieurs demandes de financement sont en cours : Fondation MACIF, ADEME Récolte, ONVAR, Horizon 2020, Léa Nature, Fondation Lemarchand, etc.

Discussions

15 K€ sont inscrits pour le Pôle RMCC, pour lesquels nous n'avons encore signé aucune convention en année 2018. La question se pose de l'estimation de la somme que nous devons effectivement régler sachant qu'une facture de 33 K€ nous a déjà été envoyée.

Trésorerie :

- Rappel du rapport financier de l'AGO du 18 mai 2018 : « *Nous devons donc poursuivre nos efforts de gestion afin d'obtenir un résultat excédentaire important pour augmenter rapidement nos fonds propres.*

Nous devons travailler sérieusement sur notre Haut de Bilan au Passif afin de trouver des solutions pour notre Besoin en Fonds de Roulement (BFR = Actif – Passif Circulants) de 432 027 € (720 257 - 288 230).

Ce besoin est principalement lié au retard de paiement des Fonds Européens.

Nous devons aussi prendre en compte les remboursements de la CDC prévu en juillet 2020 et 2021. »

Les solutions envisagées :

- Une demande de BFR de l'ordre de 450 K€ a été faite auprès de la Foncière, la réponse officielle est toujours en attente.
- Appel aux dons et mécénats national dédiés ? Demande de l'Intérêt Général en propre pour 2019 ?
- Demande d'un Billet à Ordre à mandarine gestion de 60 K€ acceptée.
- Demande de Dailly au Crédit Coopératif si nécessaire sur ARPIDA
- Les cotisations 2018 ont commencé à rentrer.
- Demande à la FRUP de ne soustraire aucun montant - comme l'année dernière - sur le solde de la subvention 2017 et recevoir en 1er acompte 2018, 80 % et non 60 % comme elle l'a décidé unilatéralement => nous n'avons toujours rien reçu ce jour, ni convention, ni paiement.
- Prendre rendez vous avec la CDC, en y allant avec Foncière et Fondation, afin de négocier avec cette dernière.

BP 2019 - perspectives

Le Budget 2019 est déjà équilibré, voire excédentaire (+ 5737 €) sachant qu'y est inscrit le recrutement d'une nouvelle direction, un 4/5 ETP en appui comptable et financier pour la gestion des programmes, notamment ARPIDA et un 2/3 de poste supplémentaire pour palier au départ de Emmanuelle et venir en appui sur l'animation thématique pour le centre de ressources.

Charges 2019

Le Budget 2019 intègre ces 3 personnes pour 2,5 ETP , ainsi qu'un 2/3 temps sur une mission Plaidoyer si nous trouvons les moyens.
50 K€ pour le Pôle RMCC y sont inscrits.

Produits 2019

Autofinancement :

La perspective est de faire plus de soutien aux AT pour la comptabilité ;

Financement public :

- 75 K€ du ministère de l'agriculture pour l'appel à projet ARPIDA.

Partenaires privés :

- 150 K€ de Fondation Terre de Liens
- Demande à la fondation RTE pour investir sur le centre de ressources : Petites annonces et développement informatique
- Partenariat avec les BIOCOOP en région (la discussion a eu lieu dans certaines RIR).
- Livret AGIR du Crédit Coopératif (la discussion a eu lieu dans certaines RIR).
- Aller chercher d'autres financements privés : don et mécénat national dédié aux actions de la Fédération : plaidoyer, petites annonces, Centre de ressources, Cohésion associative, Convertisseur, RECOLTE, Arpenter, etc.

BUDGETS 2017 - 2019 SIMPLIFIES

Dépenses	2017	2018	2019	Recettes	2017	2018	2019
	Réalisé	Prév.	Prév.		Réalisé	Prév.	Prév.
				« Auto Financement »	304 643 €	257 153 €	254 153 €
				Refacturation - Prestations	79 240 €	105 000 €	120 000 €
				Aide / salaires	19 555 €	24 153 €	24 153 €
				AT TDL	2 500 €	5 500 €	6 000 €
Charges de Personnels	439 547 €	521 907 €	564 000 €	La Foncière	3 000 €	3 500 €	0 €
				La Fondation TDL	34 078 €	5 000 €	0 €
Environnement de Poste	60 480 €	60 100 €	65 700 €	Cotisations	110 925 €	114 000 €	104 000 €
				Produits exceptionnels	55 345 €	0 €	0 €
Stagiaires	3 065 €	7 000 €	4 667 €				
				Financements Publics	421 141 €	539 200 €	567 833 €
Fournitures Diverses	10 168 €	11 000 €	12 500 €	Ministère de l'Agriculture	190 000 €	303 700 €	290 000 €
				Ministère de l'écologie	13 632 €	10 000 €	0 €
Prestations Externes	15 908 €	52 440 €	78 000 €	Ministère J&S et Vie Associative	700 €	0 €	10 000 €
				Territoire Conseil	0 €	0 €	0 €
Prestations Intra TDL	113 549 €	109 320 €	188 230 €	CGET Massif Central	55 712 €	55 000 €	48 000 €
				Conseils Régionaux MC	0 €	0 €	43 333 €
Honoraires	15 237 €	8 751 €	6 251 €	Erasmus +	26 984 €	24 000 €	30 000 €
				RRF (MCDR CAPDOR et A GIS)	134 113 €	146 500 €	146 500 €
Formation	14 079 €	15 000 €	26 167 €				
				Partenaires Privés & Fondations	247 689 €	269 500 €	487 000 €
Communication Publicité	42 690 €	74 406 €	39 982 €	FDF - Europe + Agri Env	20 000 €	30 000 €	30 000 €
				FDF -Autres	0 €	0 €	18 000 €
Déplacts Héberg Restau	135 516 €	130 049 €	141 721 €	FPH	56 000 €	103 000 €	144 000 €
				MACIF	0 €	0 €	35 000 €
Cotisations et Autres	14 495 €	10 000 €	10 000 €	FAP	0 €	0 €	0 €
				Un monde par tous via FDF	0 €	0 €	10 000 €
Frais de Banque	4 742 €	4 000 €	4 000 €	Asso NEF et la Nef	5 000 €	5 000 €	5 000 €
				Partenaires européens	10 172 €	0 €	0 €
DAP	51 256 €	65 000 €	43 000 €	BIOCOOP	11 027 €	1 000 €	0 €
				FRUP TDL – Subvention 2019	110 000 €	125 000 €	150 000 €
Charges Exceptionnelles	34 248 €	3 200 €	20 000 €	FRUP TDL – Plaidoyer Mouvement	0 €	0 €	50 000 €
				Fonds privés – Mécénats - Organismes certif.	35 490 €	5 500 €	45 000 €
TOTAL Dépenses	954 980 €	1 072 173 €	1 204 218 €	TOTAL Recettes assurées	973 472 €	1 065 853 €	1 308 986 €
Excédent	18 492 €	-6 320 €	104 769 €	Déficit			



COMMISSION DIALOGUE SOCIAL

Note CA association nationale

18/01/2019

1 – Budget de la commission en 2018 et projet 2019

Le budget de la commission est financé à 50 % par la Fondation et à 50 % par les 21 structures employeuses du mouvement Terre de Liens. Cette part employeur est facturée en fin d'année par la Fondation à l'AN, qui elle même refacture aux différentes structures employeuses au prorata du nombre de leur salarié au premier janvier 2018.

Structure	Date de la facture	Montant (€)	Année	Objet
TOTAL 2018		7413,47		
Fondation	13/03/18	88	2018	Repas
Fondation	13/03/18	300	2018	Réunion physique Paris
Auvergne	09/07/18	1287	2018	3,9 jours + déplacements
Fondation	31/08/18	300	2018	Temps de travail pour la commission DS - Avril mai juin
TDL Centre	27/09/18	1256,13	2018	réunions physiques, téléphoniques, recherches de janvier à Sept 2018
Claude Chosson	26/11/18	247,48	2018	Réunion 13 mars Paris + Réunion 1 juillet Paris
AN	19/12/18	1824,16	2018	Réunion 10/01 + Réunion 13/03 + Préparation
TDL FDL	26/03/18	43	2018	SNCF - Réunion mars Paris
TDL FDL	09/01/19	321,7	2018	SNCF - Réunion sept Paris + CA AN oct Montpellier
TDL FDL	09/01/19	1746	2018	5.82 jours de travail en 2018

Soit une facturation à l'AN de 3706,73 € et un refacturation de l'AN de ... par salarié.e. à chaque structure employeuse du Mouvement.

Proposition de motion à soumettre au vote :

1.1 : le CA valide le mécanisme de financement de la Commission dialogue social

1.2 : le CA valide le budget de la Commission dialogue social pour 2018

1.3 : le CA souhaite le maintien de la Commission dialogue social en 2019, selon les mêmes règles de financement que 2018

2 – Information sur l'évolution des conventions collectives chez nos partenaires

Les signataires de la convention collective de la Confédération paysanne et de la FADEAR, ainsi que ceux du Réseau CIVAM, ont été convoqués en septembre par le ministère de l'agriculture dans le cadre de la restructuration des branches professionnelles. La réforme du droit du travail vise à réduire le nombre de branches professionnelles au nombre de 200 d'ici un an ou deux. Le gouvernement a donc décidé que les conventions collectives (= accord de branche professionnelle) concernant moins de 5000 salariés devaient disparaître, soit en fusionnant avec une autre ou des autres conventions collectives de manière à atteindre 5000

salarié.e.s, soit en intégrant une autre convention collective qui concerne déjà plus de 5000 salarié.e.s. Leur objectif étant que "tous les salarié.e.s de France soient couverts par un accord collectif" - A savoir qu'aujourd'hui moins de 10% (chiffre Ministère) des salarié.e.s ne sont pas couverts par un accord collectif.

Plutôt que de chercher à fusionner avec une autre branche regroupant déjà plus de 5000 salarié.e.s, la commission paritaire du réseau Conf/ADEAR s'est engagé pour la création d'une nouvelle branche des services du monde rural auprès du ministère, qui doit concerner plus de 5000 salarié.e.s. Ne plus avoir de texte qui s'impose à tous les employeurs aurait été pour eux un recul.

Parmi les autres structures concernées par cette réforme (car possédant une convention collective = IDCC = Accord de branche) et convoquées par le ministère en septembre, seuls les CIVAM et les associations de pêches, sont également volontaires pour participer à la création de cette nouvelles branche. Les autres structures (SAFER, associations de chasse, ASAVPA) ne veulent pas s'engager. Avec les CIVAM, les associations de pêche et le réseau Conf/ADEAR, il y a environ 1800 salarié.e.s ce qui est insuffisant pour constituer une nouvelle branche. Dans le cadre de cette démarche volontariste, une double stratégie a été adoptée pour arriver au seuil de 5000 salarié.e.s :

1) "Dénonciation" des structures qui ne possèdent pas de CC mais qui, de part leurs actions pourraient intégrer cette nouvelle branche: FNSEA, Coordination Rurale, réseau Trame, etc. Charge au ministère de leur demander si elles sont intéressées.

2) Implication des structures, membres de la même complémentaire santé (nous sommes environ 1000 salarié.e.s toutes structures confondues)

Aujourd'hui les structures Conf / ADEAR et CIVAM risquent de voir leur instance de dialogue social disparaître au profit d'instances plus éloignés des réalités des métiers d'animation de structure de développement agricole et rural, notamment car les syndicats employeurs et les syndicats de salariés actuels risquent de perdre leur représentativité dans les nouvelles branches

Nathalie Boquien (salariée) et Claude Chosson (employeuse) de la Commission dialogue social ont participé en décembre à une réunion sur le sujet. Dans l'urgence et en, accord avec le bureau de l'AN, la commission a demandé à rester informée de la démarche tout en marquant des doutes :

- sur le calendrier à marche forcé du ministères ;
- la nécessité d'une convention collective pour de si petits effectifs.

Si une convention collective devait effectivement en sortir, elle serait peut-être plus adaptée aux salariés du réseau associatif et de la Fondation, comme d'ailleurs pour les autres salarié.e.s de membres du pôle Inpact.

3 – Turnover et recrutement

Suite au désistement de Marion Chrétien à la suite de son changement de poste de TDL CVL à la Foncière, il ne reste plus que deux salarié.e.s et deux employeur.eus.e.s à la commission. Toute candidature est la bienvenue.



Note sur le financement du pôle RMCC par la Fédération en 2018 et 2019

En 2018, il y n'y a eu aucune prise de décision concertée entre la Fédération et le pôle RMCC, et pas de convention signée ni d'accord sur le montant. Compte-tenu de la difficulté à isoler les coûts spécifiques engagés par le pôle pour la Fédération, il est proposé de contribuer pour 2018 à hauteur de 15000 € (voir la discussion et la décision mise au vote lors de la discussion sur le budget).

Pour 2019, Fondation, Foncière et Fédération souhaitent prendre le temps de la coordination pour orienter, piloter, la stratégie en tout cas, l'opérationnel, en partie, cela lors de rencontre tripartite ou bipartite, 3 fois dans l'année (mai, septembre, décembre) :

Qui sont les administrateurs référents pôle RMCC dans chacune des structures en 2019 ?

Foncière = pas de référent spécifique côté administrateur pour l'instant

Fondation = référent sont les salariés pour l'instant

Fédération = Corinne, Badis (trésorier) et deux membres du GT interassociatif sur les RMCC

Pour avoir une idée des dépenses du pôle RMCC géré par la Fondation pour le Mouvement TdL, voici un résumé des charges prévisionnelles du pôle en 2019 (chiffres communiqués par la Fondation en décembre 2018) :

Charges totales = 531K€ qui se composent dans les grandes lignes de

1) **Communication membre : 224K€** dont :

- 84K€ pour salariat pôle RMCC

- 51K€ pour Chemin de Terre (2 numéros prévus : impression, envoi et graphisme représentent 80% des coûts)

2) **Communication mouvement : 114K€** dont 60K€ salariat pôle RMCC

3) **Collecte : 112K€** dont :

- 33K€ pour campagne Enercoop :

- 28K€ pour salariat pôle RMCC

4) **Informatique : 38K€** dont 25K€ pour Sales Force

5) **Événementiel : 35K€** dont 31K€ pour le Salon de l'agriculture

Le bureau souhaite signer une convention pour 2019, à hauteur de ce que la Fédération pourra se permettre sachant qu'actuellement, comme elle n'est pas directement destinataire de collecte de dons, elle ne peut financer que des actions de communication qui peuvent être valorisées auprès de ses financeurs.

Si la Fédération décide de mettre 40K€ en 2019, il faudra qu'elle priorise certaines actions, en accord avec la Fondation, notamment sur les investissements numériques entre le développement du centre de ressources (investissement de 17K€ proposés par la Fondation, amortissable sur quelques années) et celui de la nouvelle plateforme petites annonces (24K€ proposés, amortissement dans les mêmes conditions).

Badis Boussouar, 14 janvier 2019



Note Groupe de travail interassociatif TDL sur la relation membres communication collective (RMCC) pour le CA

Le GT interassociatif s'est réuni téléphoniquement deux fois depuis le dernier CA, le 5 décembre et le 7 janvier. Vous trouverez les comptes-rendus dans les documents 14.1 20181220 Point d'étape 1 GT RMCC VF et 14.2 20190107 Point d'étape 2 GT RMCC VF.

Le groupe de travail a souhaité inscrire ses réflexions sur le temps long, pour ne laisser personne sur le côté et permettre que tous s'impliquent. Avant d'élargir la consultation, il a décidé de prendre le temps d'approfondir le premier état des lieux qu'il a fait à partir des retours de ses membres. Cet approfondissement, qui lui est nécessaire pour mieux comprendre la situation et les enjeux, portera dans un premier temps sur la compréhension de l'origine de la démarche de mise en place des pôles, sur l'analyse du budget du pôle et sur l'examen des tenants et aboutissants des éléments du plan d'action 2019 et des chantiers en cours.

Il n'est donc pas encore en mesure de faire des propositions précises, et a soulevé plus de questions qu'avancé de réponses.

Certains de ses membres sont disponibles pour participer à un groupe de travail provisoire pour le pilotage opérationnel, de manière à se connecter avec l'actualité du pôle. D'autre part ses membres sont souvent impliqués dans les groupes de travail enclenchés parallèlement : outils numériques (galaxie numérique de TdL/ liée à SF), kit d'accueil des nouveaux membres, comité de rédaction Chemins de Terre... et pourront maintenir ou créer du lien avec les salariés du pôle.

Ces documents sont d'autre part transmis à la Fondation et à la Foncière, pour les informer de l'avancée de notre travail.

Corinne Dupasquier, 14 janvier 2019



Groupe de travail interassociatif sur les RMCC – note préparatoire

Mise en place :

La création de ce groupe a été décidée en CA avec pour objectif de :

CA de l'Association nationale le 17 mai 2018 :

« Le bureau propose la constitution d'un groupe de travail qui reçoive l'ensemble des demandes, puis de consolider et traduire les demandes des AT afin de cadrer un processus et une méthodologie transitoire qui s'ancreraient dans une convention pour l'année 2018. Par la suite, il faudra prévoir et cadrer la gouvernance de ce pôle. Ce serait en deux temps :

1 / groupe inter associatif,

2 / en lien avec le groupe « mouvement » autour de la gouvernance du pôle RMCC de manière plus spécifique. »

Il s'agissait dans un premier temps, en l'absence de signature de la convention AN/ Fondation sur la relation membre communication collective, d'examiner les demandes de validation que le pôle adressait à l'association nationale pour mieux appréhender le contenu de cette convention.

Des participants, salariés ou bénévoles des associations, ont été contactés (André Laurent, Freddy Le Saux, Christophe Bayle, Bérengère Dumoulin, Damien Roumet, Vincent Jannot, Marine Thomasson, Bertrand Guigaz, Pascale Hoekman, Valérie Pommet) mais en raison d'une part du report de l'adoption de la réforme statutaire et d'autre part du contexte d'incertitudes liée au rythme du processus de médiation avec la Fondation, ce groupe ne s'est pas mis en place.

Bureau les 3 et 4 juillet :

« Le bureau attend la réforme statutaire pour réorganiser ce groupe de travail Communication qui pourrait avoir pour objectif de porter un regard critique sur la communication et être force de proposition, plutôt que suivre les demandes précises. »

En septembre le bureau a décidé de reprendre le processus :

Bureau de la Fédération les 10 et 11 septembre

« Poursuite du groupe de travail inter-associatif relatif à la communication intitulé « Stratégie RMCC de la fédération ». Corinne est chargée de le réunir à nouveau, après la pause estivale. Ses objectifs : avoir les moyens de participer à la gouvernance du pôle RMCC en s'appropriant les questions qu'il contient et en permettant, à partir d'un diagnostic de situation, de formuler les besoins. »

Les mois de septembre et octobre ont été très chargés pour nous tous et ce n'est qu'en novembre que j'ai relancé la démarche par un courriel adressé à Valérie Pommet et Pascale Hoekman pour TdL LR, Bertrand Guigaz et Marie Thomasson pour TdL MP, Lysiane Jarno de TdL Bretagne, Stéphanie Petitcunot de Terre de Liens NPdC, Guillemette Cellier et Nathalie Roques de TdL RA, Damien Roumet et Thibaud Rochette pour la Fédération, le 7 novembre :

« En attendant que les relations de travail avec la Fondation aient repris et qu'une gouvernance du pôle RMCC ait pu être définie, et en parallèle aux échanges prévus avec le bureau de la Fondation dans la semaine qui vient, le bureau de la Fédération a décidé de reprendre son travail interassociatif au sujet du pôle RMCC. »

J'ai pu depuis échanger avec la plupart des personnes sollicitées, ainsi qu'avec Magali Blot coordinatrice en Auvergne. Stéphanie a décliné n'ayant pas de temps à dégager pour cela. Une petite divergence est apparue avec TdL Midi-Pyrénées pour qui ce groupe de travail doit associer Fondation et Foncière : *« Il nous paraît essentiel que sur ces questions de stratégie de communication et de discours, les trois piliers soient présents. Aujourd'hui, il n'existe pas de lieu de gouvernance / stratégie mouvement mais ces chantiers peuvent devenir des lieux de partage et de réelle co-construction. La communication est un des outils de notre notoriété et visibilité,*



construisons là ensemble. »

En réponse, le bureau de la Fédération a réaffirmé la nécessité d'un groupe de travail interassociatif :

Bureau de la Fédération du 22 novembre :

« Le réseau associatif a besoin d'élaborer sa stratégie. Le bureau a validé en septembre la reprise du groupe de travail interassociatif « stratégie RMCC de la fédération ». Sa mise en place prend du temps, les personnes sollicitées sont aussi souvent « sursollicitées » par ailleurs. Le groupe doit faire une proposition au conseil d'administration de janvier sur la parole de la Fédération / Stratégie RMCC pour 2019. Ensuite, on voit comment la Fondation décline cela ! »

Proposition :

Une démarche en trois temps :

Où en sommes-nous ?

Où voulons nous aller ?

Comment faire pour y parvenir ?

Où en sommes-nous ?

Le premier temps a déjà démarré grâce aux quelques entretiens téléphoniques que j'ai pu avoir. Je propose, à partir de ces premiers retours synthétisés dans la note ci-dessous, une réunion téléphonique pour compléter, finaliser. Sondage : **RMCC : Où en sommes-nous ?**

Où voulons-nous aller ?

Une deuxième réunion téléphonique nous permettra de construire une proposition pour le Conseil d'administration des 19 et 20 janvier. Sondage : **RMCC : Où voulons-nous aller ?**

Comment faire pour y parvenir ?

Cette dernière question pourra être évoquée en CA de la Fédération.

Corinne Dupasquier – 25 novembre 2018

**RMCC : Où en sommes-nous ?
Retour sur les premiers échanges**

Sur les relations entre les Associations et le pôle RMCC

Nous avons des relations de travail au long cours avec des collègues au pôle RMCC qui reposent sur des habitudes de travail ou de l'interpersonnel. (Damien)

Les relations sont principalement de salarié à salarié. Les salariés du pôle sont en demande de travailler avec les AT, car ils savent que lorsqu'ils sont sollicités sur les points particuliers, le résultat conviendra à tous car il pourra être ajusté (travail sur documents par exemple, affiches, etc...) Sinon, ils sont affectés par les critiques et les retours négatifs sur leur initiatives.

Concernant l'approvisionnement en outils de com, (livret rouge, etc...) relance, envoi, ça roule. Pour le site, les bugs, la modération, ils sont très à l'écoute, ça se passe bien.

Les relations sont facilitées avec le pôle, pour nous en RA, en raison de la proximité physique. Nous connaissons les salariés. Quand on a des besoins, ça se passe bien, et même mieux qu'avant. Par exemple, pour les fiches fermes, le pôle a une bonne réactivité. (Guillemette)



Ça se passe bien avec les salariés du pôles / réactivité, etc... (Magali)

Il y a eu des couacs avec le pôle RMCC, à propos d'envois effectués directement par le pôle, qui ont provoqués des doublons, une mauvaise coordination. Ça c'est arrangé...(Lysiane)

Cette année, peu de besoins/pôle RMCC et tout est passé en direct entre salariés, par exemple pour l'expo photo sur les fermes pour l'anniversaire, payée par la Fondation et pour les commandes de livret rouge. On n'avait pas de collecte en cours, donc pas besoin de flyers. (Pascale)

On n'a pas de réelles relations avec le pôle RMCC. On le perçoit plutôt flou, comme une nébuleuse et on n'y fait pas appel. (Lysiane)

Les relations entre salariés ont cependant tendance aujourd'hui à se limiter et à être l'occasion de rappeler l'impérieuse nécessité de conventionnement / cadres de travail comme préalable avant toute collaboration poussée. (Damien)

Vision politique

Là où il y a problème, c'est sur la stratégie, la vision politique. On participe à des groupes de travail, et on ne se retrouve pas forcément dans les décisions qui sont prises. Par exemple la campagne agro punk : l'arbitrage a été effectué par la Fondation seule sans prendre en compte les avis du groupe de travail. La décision a été du ressort d'une seule personne. (Guillemette)

Ont fait plusieurs courriers à la Fondation : sur les campagnes agro punk, et Enercoop. Sur la campagne Enercoop, la Fondation a répondu que comme c'était en panne avec la Fédération, ils y sont allé tout seul, pour avancer. (Pascale)

Le document pour les clients Enercoop : d'où ça vient, qui a validé ? (Guillemette)

Les campagnes agropunk et Enercoop ont posé problème, soulevé des questions : c'est la Fédération qui devrait avoir la maîtrise de la com. (Lysiane)

Il y a un groupe de travail sur des outils de communication sur les fermes, en lien avec les dons dédiés. Un sondage a été fait auprès des fermiers sans passer par les AT. Cette démarche met certaines AT qui ne souhaitent pas participer à la collecte de dons dédiés sur les fermes en porte à faux par rapport aux fermiers. (Guillemette)

En plus certaines des propositions (sachets kraft) nécessitent une consultation du mouvement, mais il n'y a pas de processus de validation : comment on valide ? (Pascale)

Le GT se repose sur le fait que « c'est une demande des fermiers » mais c'est en contradiction avec la démarche de partenaires (Biocoop) qui veulent réduire l'utilisation de ces emballages uniques. Le problème est posé techniquement mais il y a du politique qui apparaît. Le groupe continue à travailler sans que ce point politique ne soit posé. Or on a besoin d'une décision politique. Les salariés du pôle n'ont pas cette posture. (Guillemette)

Le pôle est sur des données techniques. Il y a besoin d'un temps politique et de clarifier d'où part la com, et pour qui ? Par exemple qui s'adresse aux adhérents.(Lysiane).

Sur la communication et sur la relation membres :

Chemin de Terre :

On est sollicité pour participer au comité de rédaction de Chemin de Terre. C'est une demande régulière de Sophie qui est en manque de personnes au contact des préoccupations de terrain et qui sont en capacité de rédiger. Ce besoin se fait d'autant plus criant de sa part avec le congé sabbatique de Véronique, seule salariée de l'Asso nationale qui y participe aux côtés de Freddy en tant que directeur de publication. Nous n'avons pas encore répondu. (Damien)

SIA - Communication Externe :

Michel V et Gaël L participent au COPIL ; qq contacts pr ma part avec Laura G (prépa SIA) ou Constance Gard (relais post Fb + formation plaidoyer) (Damien)



Relation membres :

Il faut clarifier qui communique quoi à qui, par exemple la clef des champs pour les premiers contacts : attention aux sursollicitations. Les AT doivent avoir la main pour s'adresser à certains types de membres, par exemple aux porteurs de projets. (Magali)

Pour les adhésions, certaines AT ont une position particulière, c'est le cas de RA pour qui ce n'est pas le pôle RMCC qui gère les adhésions. Le CA de RA n'a pas souhaité que ce soit le pôle qui reprenne le lien aux adhérents de RA car ce lien est lié à la nature même du projet associatif. Donc le pôle ne communique pas au adhérents, c'est l'AT. Les adhérents reçoivent un message d'accueil de l'AT lorsqu'il payent en chèque. Quand l'adhésion se fait en ligne, il y a une difficulté car ils reçoivent deux messages, l'un de l'AT et l'un du pôle, discordants sur la possibilité de défiscalisation. L'AN n'a pas soutenu RA dans sa demande à la Fondation de changer le message d'accueil. Nous souhaitons communiquer nous même à nos bénévoles. Cela peut se faire en coordination avec le pôle, par exemple, nous l'avons sollicité pour les abonnement aux news letters, et pour avoir la possibilité de se qualifier dans l'espace membre. Le pôle y travaille. (Guillemette)

Sur le numérique :

Projets numériques Fédération (convertisseur, petites annonces et ressources) :

Nécessité de refaire le site TDL pour avoir de plus grosses capacités, plus d'autonomie. (Magali)

On y travaille maintenant depuis 1 an et demi, avec différentes participation / mobilisation de collègues du pôle (Sophie et Fabrice Perez, Youssouf à présent). Leurs compétences et leurs appuis ont été précieux tout au long de nos travaux. Ceci étant, cela devient plus compliqué lorsqu'il s'agit de décider. Cela nous a demandé une attention permanente de cadrage des champs d'action et rôles de chacun ; de rigueur quant aux processus de participation ou décisionnel. (Damien)

Outils numériques et système information :

... Il est donc essentiel de définir notre plan de route pour harmoniser (et "libérer" ?) notre informatique par des choix éclairés au regard des enjeux (éthique, sécurité des données, criticité de l'usage, pérennité des documents, partages dans et hors réseau,...) quitte à ce que ça prenne un peu de temps.. Cela nécessite de comprendre les choix, de planifier et prioriser nos éventuels changements (ou maintient de l'existant). La mise en place d'un accompagnement extérieur d'aide à la réflexion informatique nous apparaît être intéressant à mettre en place, notamment dans la perspective prochaine du centre de ressources. (courrier de Bretagne pour le CA des 19 ET 20 octobre 2018)

A la suite d'un travail initié par le groupe Centre de Ressources et d'un travail de la Fondation / système d'information, un groupe est en cours de formalisation et animé par Christophe B avec l'appui de Youssouf et Michel V (mandat du bureau de la Fédération). La volonté est de décrire le système d'informations de Terre de Liens en vue de définir une stratégie commune. J'y participe pour faire le lien avec les projets numériques portés par la Fédération (CV, petites annonces, centre de ressources ...). (Damien)

Il peut y avoir des lourdeurs à devoir passer par la pôle pour des envois mailchimp, ou pour pour la mise en ligne des fiches fermes (allers retours...) (Magali)

Nous n'utilisons pas mailchimp. C'est une volonté de se passer de google. (Lysiane)

Un GT outils numériques mène une réflexion dans le mouvement sur les logiciels non propriétaires (Guillemette)

Sur les groupes de travail :

Sur la constitution du groupe "stratégie RMCC inter associative"

C'est une bonne idée de relier les différentes parties prenantes associatives impliqués sur ces sujets /



chantiers portés en relation avec le pôle ; ce qui n'est pas une mince affaire ! De même, la consolidation de ces fonctions dans les AT (un moment imaginé en postes inter-ATs) reste une question cruciale pour le réseau.

Ce pourrait également être un utile relais; caisse de résonance / les histoires d'outils numérique où la question de l'architecture/propriété/stockage et gouvernement de nos données seront centrales (opportunité de s'émanciper tout en étant relié ? a quel degré ? etc.)

A ce titre, je pourrai y participer avec une réelle attention de mon côté quant à la multiplication des groupes de travail dans un contexte d'équipe mouvant. (Damien)

Pour la constitution des GT : réfléchir à la représentativité. Quand on crée un groupe de travail, il faut cadrer sa mission et les processus de validation des décisions. Qui valide quoi et quand. Le faire dans chaque groupe : jusqu'où on va, quand en réfère-t-on au politique. Dans les groupes il y a 5 ou 6 personnes en général. Si il n'y a pas consensus entre elles, il faut faire remonter le problème, poser la question plus largement. Comment ça marche aujourd'hui, c'est trop tard quand ça remonte au politique. (Guillemette)

Pour le groupe kit d'accueil, ce pourrait être une des premières traductions d'une remise en route des discussions : être au clair chacun et collectivement de ce qui est essentiel (son identité, son projet, son mode de fonctionnement ..) est un travail nécessaire... mais dans ce cadre.. ce sera pour plus tard ! (Damien)

Sur la gouvernance du pôle :

Il faudrait 2 ou 3 administrateurs dans le pôle, qui soient saisis si il y a un problème : on ne diffuse pas de doc de com si il n'y a pas de validation. (Guillemette)

C'est dangereux que les outils info/com/financiers soient dans les mains d'une même personne qui maîtrise tout. (Lysiane)

Il faut distinguer le pôle RMCC de la Fondation. 2 ou 3 administrateurs du pôle RMCC doivent avoir légitimité /donnée par le CA de la Fédération. Leur rôle = alerter, celui de veilleurs, pour interroger les différentes structures politiques. (Guillemette)

Compilé par Corinne Dupasquier – 25 novembre 2018



Groupe de travail interassociatif TDL sur la relation membres communication collecte (RMCC)

Point d'étape 2 – 07 janvier 2019

Participants

Lou Crevel (salariée référente communication TDL Normandie), Marine Thomasson (salariée MP), Freddy Le Saux (président Fédération TDL), Corinne Dupasquier (administratrice TDL Auv et bureau Fédération TDL), Guillemette Cellier (salariée TDL RA), Nathalie Roques (administratrice TDL RA), Damien Roumet (salarié Fédération TDL)

Excusés : Michel Caen (président TDL Normandie), Gael Louesdon (salarié coordinateur TDL Normandie), Bertrand Guigaz (administrateur TDL MP)

Rappel des objectifs du groupe

Diagnostic des relations, expression des besoins des associations territoriales et de la Fédération, réflexion sur la stratégie RMCC des associations et sur la gouvernance du pôle

Démarche moyen et long terme

=> *Ne pas être dans l'urgence* : Réfléchir la stratégie sur le moyen et long terme. Regarder au delà de 2019. Penser une procédure de validation interne à la fédération (avec calendrier) et en lien avec les autres composantes du Mouvement.

Préparer une feuille de route pluri-annuelle, qui cadre la manière dont les RH vont être allouées au sein du pôle RMCC : de sorte qu'ainsi cadrée, la planification RH et le calendrier opérationnel soit plus facile à mettre en place et devienne incontestable entre les trois partenaires qui co-managent le pôle RMCC...

=> *Avoir les éléments du budget* : Porter un regard sur le budget, dissocier ce travail du reste mais avoir les infos, décortiquer, avoir une lecture commune. Pour mémoire, les grandes masses : 500 K€ de budget global, 100 payés Foncière, 50 demandés à la Fédération (pas validés) le reste par la Fondation.

=> *Outils nationaux* : Ne pas se concentrer sur les outils nationaux qui sont déjà en place mais plutôt sur les chantiers en déploiement (kit d'accueil membre, petites annonces...). Cependant certains outils en place sont à suivre : revisiter la ligne éditoriale de CDT par exemple.

À travailler : la collecte, trop souvent oubliée ! En particulier la stratégie pour les adhésions et pour des dons dédiés « projets » (3 ou 4 projets structurants sur lesquels on pourrait collecter du dons pour le mouvement associatif).

=> *Parole politique* : Le plan d'action 2019 est construit techniquement, il manque la réflexion politique. Au travers de la communication, c'est la parole politique de Terre de Liens qui doit s'exprimer. Or, les actions de communication en tant que telles sont souvent de la communication de collecte, c'est de la communication au service d'un objet. Avant de communiquer, il y a un énorme travail en amont pour savoir pourquoi et sur quoi on souhaite réaliser cette communication. La Fédération doit définir ses thèmes de communication, et les messages à porter. Les problématiques politiques qu'elle veut mettre en débat interne et externe, avec un calendrier pour faire avancer ce qui doit être éclairci avant de passer à un travail de production d'écrits (et autres



formes...) à mettre dans l'espace associatif et dans l'espace public. Où peut s'élaborer cette parole politique ? Pour commencer dans les CA de la Fédé... Et la Fédération pourrait en partie assumer ce travail avec un pôle plaidoyer constitué.

=> *Qu'est-ce qu'un pôle ?* On ne sait pas vraiment ce que c'est, sa définition. Chacun a la sienne. Le groupe de travail n'a pas vocation à établir une définition et ce qu'on met dans le pôle RMCC, mais il peut y contribuer à la lecture de ce qui fonctionne et en reconstituant la démarche de création. Dans les points d'accord Fédération Fondation, (réunion médiation du 16 novembre 2018) il y a la présence d'un salarié du réseau associatif au sein du pôle. Ainsi Elsa Vidon, salariée Foncière est « officiellement rattachée au pôle » : cela veut dire quoi exactement ? D'où la question : c'est quoi la présence d'un salarié associatif au sein du pôle ? Il y aurait peut-être intérêt à nommer un binôme salarié/administrateur pour son pilotage-management. En tout cas, qu'il soit bénévole ou salarié, il faut surtout que ce soit une personne dirigeante avec un mandat.

=> *Comment impliquer les AT dans la construction du pôle ?* Comment ferait-on dans l'idéal avec les AT ? Les impliquer pendant de prochaines RIR, ou au moyen de documents partagés. Il faut avancer sur les différents points dans le groupe de travail avant pour les solliciter et leur faire des propositions sur les chantiers qui existent. Pour cela, décortiquer les chantiers en cours pour leur proposer des premières pistes. Peu de personnes s'impliquent dans les AT alors, solliciter sur des dossiers précis, rendre lisibles les enjeux de communication qu'il y a derrière.

Opérationnel 2019

Un certain nombre de groupes de travail sont enclenché parallèlement : outils numériques (galaxie numérique de TdL/ liée à SF), kit d'accueil des nouveaux membres... Certains membre du groupe feront le lien (Damien pour outils numériques, Marine, Nathalie ou Corinne pour kit d'accueil... Le lien sera fait avec les salariés du pôle concerné quand c'est utile (ex avec Sophie pour Chemins de Terre).

Associer Badis, formaliser le lien avec lui, transmettre à la Fondation et à la Foncière les avancées de notre travail, prévenir qu'on va alimenter le pôle de notre réflexion.

Participer au groupe de travail provisoire pour le pilotage opérationnel : Badis, Corinne, Nathalie et Michel (Caen) (sous réserve de son accord).

Pointer quand même quelques demandes concrètes, faire une liste et transmettre les demandes : par exemple les messages en doublon, ou bien les messages non signés...

Calendrier, prochaines étapes et réunions

Prochaine réunion tel mercredi 13 février 14 h

Préparer :

Budget RMCC : analyse => Corinne et Damien

Historique et définition du pôle => Nathalie, Freddy, Corinne + voir avec Valérie Rosenwald.

Examen du plan d'action 2019 et des chantiers en cours : d'où vient le besoin / pour qui / comment les articuler, les penser plus collectivement => Marine et Lou.

Compilé par Corinne Dupasquier, 14 janvier 2019

Doc 08.2

Groupe de Travail créé par le CA du 19 octobre 2018- Objet : intérêt général pour les AT et la Fédération Terre de Liens

Note pour le CA du 19/01/2019 -

Intérêt général et Terre de Liens :

Notion uniquement fiscale (article 200 et 238 bis CGI) qui permet aux particuliers et aux entreprises de déduire une partie de leurs dons de leurs impôts. Toute association qui se juge d'intérêt général peut émettre des reçus fiscaux (respectant un formalisme – voir Cerfa 11580*03), soit au titre des cotisations qu'elle perçoit de ses adhérents, soit au titre des abandons de frais ou des dons qu'elle peut recevoir. Une AT TDL répond en tous points aux critères fiscaux pour ce qui concerne le **mode de fonctionnement** (activité non lucrative, gestion désintéressée, aucun avantage procuré à ses membres, ouverture à tous).

Concernant la nature des activités de Terre de Liens : il n'est pas utile de se focaliser sur la défense de l'environnement, ou la philanthropie ou une seule des mentions de l'article 200, le social, l'éducatif, etc. font tout autant partie de notre champ en tant qu'associations citoyenne d'éducation populaire.

A titre d'exemple voilà un extrait des associations bénéficiaires de Livrets partagés et qui donc, sont d'intérêt général selon les critères fiscaux : Habitat et Humanisme, La Voûte Nubienne, Fondation de France, Coopérative IDEAL, Tissé Métisse, ATAO Insertion, Logement et Fraternité, Solidarité Femmes Loire-Atlantique, Aide et Action, Amnesty International, la Croix-Rouge Française, France Active, Handicap International, La Cimade, Médecins du monde, Association Petits Princes, Secours Catholique, UNICEF, l'Institut Paoli-Calmettes, France Nature Environnement, l'Institut Pasteur, le Secours Catholique, la Fondation de la 2^{de} chance, la Fondation Abbé Pierre, Unicef, l'Adie (microcrédit), Médecins du Monde, la Société Nationale de Secours en Mer.

Cela permet de voir qu'il ne s'agit que des "bonnes œuvres". Plusieurs caractéristiques des entités TDL peuvent aider à argumenter de l'intérêt général : mouvement d'éducation populaire, philanthropique, social et environnemental (MUSE). La reconnaissance d'Utilité Publique de la Fondation plaide également en faveur de l'intérêt général de l'ensemble du mouvement, même si ces deux notions relèvent pour la première du Ministère de l'Intérieur et pour le second du Ministère des Finances.

La Fédération est juridiquement une association, ce sont donc les mêmes critères qui s'appliquent pour savoir si elle peut émettre des reçus fiscaux. Pour argumenter de son éligibilité, il est possible de se rapporter à l'analyse du rapport parlementaire d'Yves Belin en 2016 : « La situation des organismes « têtes de réseau » et des structures d'accompagnement (fédérations, unions ...) a été évoquée lors des auditions. Leur inéligibilité au régime fiscal du mécénat au motif, notamment, d'un fonctionnement au profit de leurs seuls membres apparaît d'autant moins légitime que de tels organismes œuvrent, d'une manière générale, au renforcement des critères de lisibilité, de transparence et que le service rendu va au-delà du bénéfice de leurs

Doc 08.2

seuls adhérents, ne serait-ce que par la diffusion large de nombreuses informations au travers, par exemple, de leur site internet. »

Avec un point d'attention au centre de formation, qui pourrait être considéré comme une activité lucrative. Si son chiffre d'affaires dépasse 62250€ par an, il faudrait envisager de sectoriser cette activité pour que l'assujettissement aux impôts commerciaux de cette activité ne perturbe l'analyse des services fiscaux sur l'intérêt général des activités de la fédération.

Cotisations des adhérents aux AT : La cotisation/adhésion peut être considérée comme un don si elle ne donne pas accès à un avantage ou une contrepartie pour l'adhérent ce qui est le cas pour ceux des AT. Accusé de réception de la cotisation : On voit bien qu'il n'y a pas de contrepartie autre que morale pour l'adhérent !

Dons à la fédération : La fédération envisage de percevoir des dons émanant de personnes physiques et l'a écrit dans ses statuts. Il s'agirait de dons de proximité : don fléché d'un montant limité (moins de 1000 €) à une association par un proche qui exprime par courrier sa volonté de soutenir cette association. Il n'y a pas de communication de masse pour solliciter ces dons afin de ne pas entrer dans les dispositions de l'appel public au don. En dehors de ce cadre, il est certainement préférable de continuer à n'avoir que la Fondation qui fasse des appels publics au don et qui vérifie entre autres éléments que les dons importants et les legs ne puissent être contestés par des héritiers qui s'estimeraient spoliés.

Rescrit :

Demander le rescrit, c'est s'exposer à un refus possible, les services fiscaux pouvant interpréter de façon différente un texte peu précis sur les caractéristiques de l'intérêt général. En cas de refus, poursuivre l'émission des reçus expose à des amendes plus fortes puisque la bonne foi ne peut être invoquée. C'est donc à éviter autant pour la Fédération que pour toute AT.

Il est néanmoins important de souligner qu'une AT a fait cette démarche et a obtenu une réponse positive. Les craintes éveillées par les refus reçus par d'autres organisations proches de Terre de Liens et des activités agricoles sont à apaiser car les motifs ne sont pas applicables à Terre de Liens : dans un cas, il s'agit d'une organisation qui regroupe et défend des intérêts professionnels, dans l'autre d'une association dont l'activité constitue un service aux adhérents. Terre de Liens n'est dans aucune de ces situations.

Reçus fiscaux par les AT pour les adhésions ou petits dons :

Certaines AT le pratiquent, d'autres l'envisagent.

Le directeur de la Fondation a émis l'avis que les AT sont d'intérêt général, il est plus réservé concernant la fédération. Il a attiré notre attention sur les points suivants :

- la quantité de documents à émettre, par des salariés des AT déjà submergés,
- sur l'argumentaire juridique et fiscal à prévoir en cas de contrôle,

Doc 08.2

- sur la communication aux membres.

Il propose qu'un groupe de travail à constituer (salariés du pôle RMCC, administrateurs AT et/ou Fédération, administrateurs Fondation) se saisisse de cette question pour travailler une stratégie commune à mettre ensuite en actions dans le cadre de la convention RMCC Fédération/Fondation.

Aujourd'hui sans stratégie commune, nous provoquons auprès des membres une incompréhension puisqu'on communique sur le site national sur le fait que les adhésions ne donnent pas droit à reçu fiscal alors que certaines AT en établissent.

Le groupe de travail propose au CA de la fédération de prendre les délibérations suivantes :

- 1- Après analyse approfondi par le GT, le CA considère qu'il n'est pas déraisonnable qu'une AT Terre de Liens remette un reçu fiscal pour les cotisations de ses membres.
La décision d'émettre des reçus fiscaux pour les cotisations de ses membres relève de chaque AT du mouvement TdL.*
- 2- Si le 1 est adopté : La fédération proposera un modèle de reçus type et rédigera un argumentaire commun que chaque AT pourra utiliser en cas de contrôle fiscal. La fédération suivra les évolutions de la réglementation et en diffusera l'information.
(délai de mise en œuvre : début mars 2019 pour que les AT en disposent avant leurs AG 2019.)**
- 3- Si le 1 est adopté : la fédération demandera au pôle RMCC d'avoir une communication adaptée à cette décision. Cela comporte dans l'immédiat la suppression de la mention en fin d'accusé de réception des cotisations pour 2019 « *Nous attirons votre attention sur le fait que l'adhésion ne peut pas faire l'objet d'un reçu fiscal. Pour cela, nous vous invitons à [cliquer ici](#) pour faire un don à la Fondation Terre de Liens, reconnue d'utilité publique.* » ainsi que toute autre mention de ce type sur les différents supports de communication.
- 4- La politique de financement par les dons soit via la Fondation comme actuellement, soit en direct par les associations territoriales et l'fédération doit faire l'objet d'un travail concerté entre les différentes instances concernées. La communication sur les appels à dons doit être le reflet de cette politique de financement.
- 5- Les membres de la fédération étant les associations territoriales éligibles au dispositif fiscal, la fédération est elle-même éligible et peut remettre des reçus fiscaux pour les dons et abandons de frais ne donnant pas lieu à contrepartie.

* le GT propose de répondre aux questions des AT qui souhaiteraient être accompagnées pour prendre cette décision.

** le GT propose de faire cette note et ce modèle de reçus si le CA de la fédération le souhaite.

DOC 09;2

médiation – doc au 29 décembre 2018, accord non encore obtenu

Accompagnement de la coordination du mouvement de Terre de Liens

Cahier des charges pour le recrutement d'un coach

Le mouvement « Terre de Liens » est composé de 19 associations territoriales (AT), une fédération de ces associations, une fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) et une société foncière en commandite par actions (SCA).

Le mouvement a connu un développement important depuis sa création, globalement et pour chacune de ses structures. Cette montée en puissance ne s'est pas accompagnée d'une réflexion suffisante sur les procédures à mettre en place pour maintenir les liens opérationnels nécessaires à un fonctionnement harmonieux au bénéfice de tous et, de fait, les outils de coopération mis en place n'ont pas correctement fonctionné.

Faire vivre dans un même mouvement un réseau associatif, une société foncière et une fondation est la force de Terre de Liens mais reste complexe, aussi, pour réussir ce pari et initier un nouveau mode de coordination jugeons-nous utile de nous appuyer sur une compétence externe (qui prendra la suite d'une médiation externe engagée ces derniers mois).

Une réunion vient donc d'avoir lieu avec l'aide d'une médiatrice, pour étudier comment ce travail pourrait se reconstruire, après une phase de flottement. Cette première réunion a aussi permis d'affirmer les éléments de départ suivants :

Reprendre les conclusions de réunion 0 : accord/à travailler

Cette structuration en trois piliers vient à l'appui principalement du travail effectué par les 19 associations territoriales qui sont le cœur de l'action sur les territoires grâce à un engagement citoyen très important. Les 70 salariés de l'ensemble du mouvement collaborent au quotidien avec le millier de bénévoles investis principalement sur les territoires mais aussi dans les structures nationales.

Pour reprendre sereinement ce travail collectif, tout en ajustant au fur et à mesure nos différents champs d'action et de responsabilité, nous souhaitons bénéficier de l'aide d'un.e coach pour nous aider principalement sur les points suivants :

Action collective :

1. Animation des réunions physiques ou/et téléphoniques dont la fréquence pourrait être au départ de une par mois pour aller vers un rythme de croisière de une tous les deux mois.
2. Aide à la structuration des réunions et aux règles de fonctionnement, sachant que l'ordre du jour devrait être assuré au préalable selon une méthode qui reste à adopter (jusqu'à l'interruption, cette étape était assurée par la coordination des directeurs des trois structures nationales). Nous prévoyons pour l'instant que quatre personnes permanentes dans chaque structure nationale participent à ces réunions en invitant en plus deux personnes des associations territoriales de façon tournante pour leur permettre de se lier au travail en cours autrement que par des comptes-rendus.

3. Ajustement au cours de ces réunions des modes de travail, de la répartition des responsabilités et des champs d'action respectifs et partagés

Action individuelle :

- Aider chaque personne au cours des réunions à rentrer dans un mode de fonctionnement à définir puis à respecter.
- identifier les éléments interpersonnels pouvant affecter la bonne tenue des réunions et le maintien de bonnes relations
- En cas d'une difficulté particulière de l'un ou l'une des participant(e)s le ou la coach pourra, à sa demande, intervenir en direct avec cette personne, de manière ponctuelle.

Rôle de la mission

Il ne s'agit pas d'un rôle de diagnostic, mais d'un accompagnement d'un groupe de coordination dans la construction d'une meilleure coopération.

La durée de la mission pourra être d'une durée d'un an environ mais pourra aussi être écourtée ou rallongée en fonction de la réussite de notre travail collectif.

Compétences particulières recherchées du coach.

- Expérience des structures complexes de par leur taille, ou par la complexité des interfaces en jeu.
- Compréhension de la problématique de la collaboration entre le monde associatif et celui de l'entreprise
- Connaissance des contraintes de la gestion, notamment financière, d'entreprise et d'association,
- Capacité à aider les individus à évoluer et s'adapter à un travail collectif.
- une expérience affirmée et des compétences avérées en animation - voire aide à prise de décision collective.

Une connaissance du milieu agricole serait aussi un plus, de même qu'une connaissance du milieu de l'économie sociale et solidaire.